



# Le Psy Déchainé

Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie | N°28 - Mars 2021

LE PSY DECH'  
FETE SES  
10 ANS !

2021, année de libertés  
ou de contraintes ?

Tous les congrès de ce  
début d'année

Notre sélection de lectures  
pour bien démarrer 2021



# SOMMAIRE

Edito .....	01
<b>AFFEP storytime</b> .....	<b>02</b>
▶ La newsletter de l’AFFEP	
▶ AFFEP et CNA, une ambition commune	
▶ Bourses AFFEP : du nouveau	
▶ La Commission Nationale de la Psychiatrie, Késako ?	
▶ Le mot d’Outre-mer	
<b>À LA UNE : Isolement, contentions, quel regard sur les privations de libertés en psychiatrie ?</b> .....	<b>11</b>
▶ Pour comprendre : Soins sans consentement et droits fondamentaux	
▶ Nouvelle loi isolement et contentions : que faut-il retenir ?	
<b>Psychiatrie connectée</b> .....	<b>18</b>
▶ Psychopharma, prescrire en un clic	
▶ Site d’aide à la prescription de la SFPEADA	
<b>La médiathèque du Psy Déchaîné</b> .....	<b>22</b>
▶ Sélection à lire	
▶ Blast	
▶ Ces jours qui disparaissent	
▶ Marche ou crève	
▶ Ensemble, on aboie en silence	
▶ Manifeste pour une psychiatrie artisanale	
▶ Podcast	
▶ Radio Citron	
<b>Agenda des Congrès</b> .....	<b>28</b>
▶ Congrès de l’Encéphale	
▶ Congrès de la Société Française et Francophone de Psycho-Oncologie	
▶ 3 <sup>ème</sup> Journée de psychiatrie légale de l’AFPBN	
▶ CNIPSY Grenoble	
▶ Journées Neurosciences Psychiatrie Neurologie	
<b>Les Annonces de Recrutement</b> .....	<b>34</b>

## Présidente :

Marine GILSANZ, [president@affep.fr](mailto:president@affep.fr)

## Vice-président :

Alexandre CARPENTIER, [vice-president@affep.fr](mailto:vice-president@affep.fr)

## Trésorier :

Robin JOUAN et Romain LONGUEVILLE, [tresorier@affep.fr](mailto:tresorier@affep.fr)

## Secrétaire :

Franck ROLLAND, [secretaire@affep.fr](mailto:secretaire@affep.fr)

## Coordination nationale :

Paul CAPITAIN, [coordination-nationale@affep.fr](mailto:coordination-nationale@affep.fr)

## Coordination Syndicale

Axel FORTTEL et Julien FLOURIOT,  
[coordination-syndicale@affep.fr](mailto:coordination-syndicale@affep.fr)

## Délégués EFPT :

Radu IUGA, [efpt@affep.fr](mailto:efpt@affep.fr)

## Partenariats :

Thomas CANTALOU, [partenariat@affep.fr](mailto:partenariat@affep.fr)



ISSN : 2267-2206

Rédactrice en chef de ce numéro : Marine GILSANZ

Ont participé à la rédaction de ce numéro et sont remerciés chaleureusement pour leur contribution :  
Thomas CANTALOU, Cédric AH TCHINE.

Crédits images : Freepik, Pixabay

## Régie publicitaire :

Réseau Pro Santé / Reseauprosante.fr  
6, avenue de Choisy  
75013 Paris  
M. TABTAB Kamel, Directeur

Imprimé à 2700 exemplaires. Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



# Édito



## Chers lecteurs,

Une nouvelle année débute et le Psy Déchaîné reste fidèle au poste pour vous accompagner dans vos aventures d'internes en psychiatrie. Le journal des internes, ce journal, commence à se faire vieux puisqu'il voit aujourd'hui son 28<sup>ème</sup> numéro paraître et surtout... Il fête ces 10 ans ! C'est avec beaucoup d'émotion que nous soufflons avec le Psy Déch' ces 10 pétillantes bougies et que nous nous autorisons un petit regard en arrière...

Un long chemin a été parcouru depuis son tout premier numéro qui date en effet de novembre 2010. Au départ, ce journal est né de la volonté de nos prédécesseurs au bureau de rendre plus visibles les actions de l'AFFEP, de matérialiser leur travail associatif sur un support de papier. Mais ils souhaitaient aussi donner aux internes le plaisir de tenir entre les mains une publication qui leur soit spécialement destinée.

10 ans durant, nos aînés ont fait vivre ce journal par leurs écrits et leurs idées. On a parfois tendance à dire que les internes en psychiatrie ont un profil « plus littéraire ». Le préjugé est-il justifié ? Je ne sais pas, mais il est vrai que les textes des internes, témoignages personnels, tranches de vie de l'internat, interviews originales, essais littéraires divers, ont nourri le Psy Déchaîné depuis ses débuts. Aujourd'hui, plus que jamais, nous voulons que ce journal reste celui du lien entre l'AFFEP et les internes, un espace nous appartenant à tous, un espace d'expression libre. Vos contributions, idées, récits, textes, sont plus que jamais les bienvenus !

Des numéros spéciaux, le Psy Déch' en a vu passer : « spécial psychothérapies », « spécial 10<sup>ème</sup> numéro ». Mais environ un an après son lancement, un numéro vraiment particulier arrivait dans les boîtes aux lettres des internes : un numéro mystère, marqué d'un gigantesque point d'interrogation sur la couverture... Un numéro « surprise », entièrement dédié aux écrits des internes, sans relecture, sans sélection, sans participation aucune de la part de l'AFFEP ! Un exploit qu'on aimerait reproduire un de ces jours...

Sur ce, nous espérons que ce nouveau numéro vous plaira et qu'il n'est que le premier d'une encore longue série.

## La newsletter de l’AFFEP



*Chers internes,*

***En ces temps de crise sanitaire, on ne s’y retrouve plus très bien : on a parfois la sensation que le monde est figé, et en même temps qu’un milliard de nouvelles choses se bousculent au portillon... Malgré cette drôle de sensation et le fait que la vie associative a pris un tour un peu différent ces derniers mois, l’AFFEP continue à mener ses missions aussi bien que possible : de réunions en congrès dématérialisés, en passant par quelques projets en cours, nous vous faisons le point sur nos avancées des derniers mois !***

Le bureau de l’AFFEP s’est renouvelé au mois d’octobre dernier. A notre grand regret, l’élection du bureau 2020-2021, initialement prévue pour avoir lieu au cours du CNIPSY 2020 à Grenoble, a dû être organisée de manière dématérialisée compte tenu du report du congrès et de la situation sanitaire. Mais ces embûches ne nous ont pas arrêtés pour autant ! Le bureau de l’association accueille désormais plusieurs nouveaux membres et est ainsi constitué d’internes venant d’un peu partout en France, ce qui fait toute notre force.

Redynamisés par ces nouvelles têtes au sein du bureau, nous avons poursuivi notre travail sur la formation des internes en collaboration avec le Collège National des Universitaires de Psychiatrie, au cours de rencontres mensuelles. Trois sujets principaux se sont dégagés récemment :

-  Celui des remplacements dans le cadre de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, l’accès à la licence de remplacement en fin de 5<sup>ème</sup> semestre comme c’était le cas jusqu’ici étant actuellement menacée par la réforme.



Nous avons pu défendre activement la volonté des internes de conserver un accès à la licence de remplacement dès la fin du 5<sup>ème</sup> semestre et non en phase de consolidation. Les arguments forts de pouvoir par ces remplacements compléter ses revenus voire financer une année de recherche, mais également de découvrir l'exercice libéral, trop peu accessible lors de l'internat, ont permis que le CNUP nous soutienne dans cette démarche.

- ▶ Celui du lien entre psychiatrie générale et psychiatre de l'enfant et de l'adolescent dans notre formation d'interne, question devenue récurrente ces dernières années, avec un questionnement des universitaires sur la nécessité de créer ou non deux DES distincts ou bien un co-DES pour ces deux disciplines, en place du DES unique de psychiatrie existant aujourd'hui. Nous vous avons sondés en 2018 puis à nouveau en 2020 sur ce sujet, et vous aviez très majoritairement exprimé votre désaccord avec le projet de co-DES et la nécessité qui en découlait de choisir entre psychiatrie générale ou PEA dès les choix post-ECN. Nous avons continué à défendre cette position, et allons poursuivre ce travail en portant la voix des internes dans la mission lancée par le CNUP sur le sujet et qui va se dérouler lors des 6 prochains mois.
- ▶ Celui de l'attractivité de notre spécialité : avec 54 postes d'internes en psychiatrie non pourvus sur l'ensemble du territoire pour la promotion ECN 2020, nous faisons mieux que l'année précédente qui avait explosé les records avec 17 % de postes (91 places) non pourvus. Mais le constat reste inquiétant, à la fois concernant l'image perçue de la spécialité par les étudiants, mais aussi pour des questions de démographie médicale future... Le CNUP s'est penché sur le sujet en dirigeant un groupe de travail « attractivité » l'année passée. Cette année, afin de compléter ces travaux, nous menons avec l'ANEMF et l'AJPJA une enquête de grande ampleur qui vous sera diffusée en mars 2021. Nous comptons sur vous pour y répondre !

En parallèle de tout cela, nous avons planché sur un gros chantier depuis l'été dernier : la refonte de notre site internet. Après plusieurs mois de travail, il est enfin là, et se veut moderne, agréable, facile à consulter, et surtout à jour sur les informations qui vous intéressent. Nous avons voulu que ce site soit une réelle ressource en ligne pour vous : vous y trouverez tous les événements,

colloques, congrès, rencontres ou nouvelles brûlantes sur la psychiatrie dans la partie actualités. Vous pouvez également consulter en ligne tous les numéros du Psy Déch depuis sa création ainsi qu'une sélection de livres et sites internet utiles pour votre internat.

Mais ce site s'adresse également aux futurs internes qui chercheraient des informations sur la spécialité par exemple. L'internat façon « réforme du 3<sup>ème</sup> cycle » est présenté en détails et chaque ville d'internat dispose de sa propre page avec toutes les informations la concernant : association locale, formation dispensée, offre de stages, référent AFFEP de la ville... Utile également pour les internes qui chercheraient des informations pour un stage hors subdivision ! Nous espérons que ce site, où nous avons mis tant d'énergie et de cœur, saura vous aider et vous accompagner.

Car l'AFFEP, c'est aussi un esprit de solidarité et la volonté d'une réelle construction de réseau entre les internes, de tous horizons confondus. Nous avons ainsi poursuivi un gros travail de coordination nationale depuis le début de notre nouveau mandat, avec le renouvellement des coordonnées de tous les référents locaux et la création d'un lien avec ceux que nous ne connaissions pas encore. La première Assemblée Générale des Référents, moment incontournable de la vie de l'AFFEP, a eu lieu ce 10 février : une rencontre que nous préparons avec beaucoup d'énergie, pour que les internes référents des différentes régions puissent mieux se connaître, comparer ce qui se passe d'une subdivision à une autre, échanger leurs points de vue, et nous donner un aperçu national de la qualité de notre internat. Cette rencontre est essentielle pour que l'AFFEP puisse vous représenter au mieux.

Toujours motivée, l'AFFEP est en préparation de nombreux autres projets et nouveautés qui sont sur le point de voir le jour. Vous en trouverez quelques uns dans les pages qui suivent et dont il nous tient à cœur de vous parler.

Nous vous souhaitons, comme toujours, une bonne lecture de ce numéro que nous avons pris beaucoup de plaisir à vous concocter.

*Affectueusement,  
L'équipe de l'AFFEP*

# **AFFEP et CNA,** une ambition commune



**CENTRE NATIONAL D'APPUI**  
à la qualité de vie des étudiants en santé

## **Qu'est-ce que c'est exactement et d'où ça sort ?**

Le Centre National d'Appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA) a été lancé le 15 Juillet 2019. Il s'agit d'un engagement pris par le Ministère des solidarités et de la santé, et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En 2018, le Dr. Donata Marra, psychiatre et actuelle présidente du CNA, a remis un rapport interministériel sur la qualité de vie des étudiants en santé. Ce rapport est disponible en ligne sur le site du CNA ([cna-sante.fr](http://cna-sante.fr)). Il fait le constat accablant des risques psychosociaux dans les filières de santé (internes inclus), pointe plusieurs causes (conditions de travail/de stage, modalités pédagogiques, carence de compagnonnage, violences de toute sorte, etc.) et propose différentes perspectives d'amélioration au travers de 15 engagements.

L'un de ces engagements concernait la création d'un centre national d'appui pour favoriser la qualité de vie des étudiants en santé dont la principale mission est d'être la structure responsable du suivi et de la mise en œuvre de ces engagements au plan national.

## **D'accord... Et du coup, comment fonctionne le CNA ?**

Le CNA fonctionne de manière indépendante (ce n'est pas une structure rattachée au gouvernement ni à un Ministère en particulier !) avec le concours de trois instances représentatives :

- ▶ Le Comité de direction, composé du président, d'un collège de spécialistes (choisis pour leurs compétences en rapport avec la qualité de vie des étudiants en santé), d'un collège d'enseignants des filières de santé, et de représentants étudiants issus des associations et syndicats représentatifs. Le comité de direction et son président sont nommés pour 2 ans, renouvelable, par les ministères.
- ▶ Le Comité plénier, constitué de l'ensemble des représentants d'enseignants et d'étudiants non représentés dans le comité plénier, de représentants de structures et de professionnels qualifiés. Les membres du comité plénier sont nommés par les ministères sur proposition du comité de direction.
- ▶ Le Comité scientifique, constitué de personnes qualifiées dans le domaine de la santé et d'experts extérieurs au domaine de la santé. Ses membres sont proposés par le comité de direction.

Par ailleurs, des "groupes projets" thématiques permettent à tout un chacun de s'investir au CNA. Ils sont mis en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux du CNA, en fonction des besoins identifiés pour répondre à ses missions.

## **Quelles sont les missions du CNA ?**

Le CNA est constitué d'un centre de ressources qui propose et favorise des interventions de prévention primaire à tertiaire pour améliorer la qualité de vie des étudiants et internes en santé sur le plan collectif et individuel. Il coopère avec tous les acteurs impliqués dans la qualité de vie des étudiants en santé. Le CNA :

- ▶ Propose des formations et des recommandations visant à développer la qualité de vie des étudiants en santé à destination des formateurs, des responsables d'enseignement et des représentants des étudiants ;
- ▶ Apporte une aide à la diffusion et au partage des bonnes pratiques ;
- ▶ Diffuse ses propres productions (formations, recommandations ...) et aide à la diffusion de productions significativement pertinentes dont il aurait eu connaissance ;
- ▶ Favorise et participe à la recherche dans les domaines de la qualité de vie des étudiants en santé ;
- ▶ Contribue à l'évaluation de l'impact des politiques d'enseignement et de leurs réformes sur la qualité de vie des étudiants en santé en participant à des analyses et évaluations qui seront transmises accompagnées de recommandations à l'ensemble des acteurs concernés ;
- ▶ Accompagne et fait le lien entre des interventions menées dans toute la France sur la qualité de vie des étudiants en santé pour diffuser les bonnes pratiques et développer des synergies.

## **Et concernant les internes en particulier, il fait quoi le CNA ?**

Les internes sont particulièrement concernés par les problématiques de risques psychosociaux en lien avec leur formation (stage, modalités pédagogiques, responsabilités...). S'ils bénéficient aussi des actions du CNA en matière d'expertises et de ressources sur la qualité de vie des étudiants en santé, les internes font également l'objet de travaux et actions spécifiques.



Le CNA propose des formations pour les coordonnateurs de DES concernant les risques psychosociaux, la qualité de vie, les conditions de travail et l'accompagnement des internes. Il œuvre également pour la mise en place d'une commission de dérogation pour les internes en situation exceptionnelle (problème de santé, souffrance psychique, harcèlement, violences, etc.) afin d'harmoniser équitablement et humainement la procédure de changement de spécialité et/ou de subdivision en cas de force majeure, ce qui est encore difficile à ce jour.

Le CNA propose aussi des formations destinées aux internes et responsables syndicaux de structures d'accompagnement spécifiques d'internes en difficulté (par exemple, structures de type SOS internes), afin d'apprendre à gérer des situations diverses et à réagir au mieux lorsqu'on est face à un camarade en détresse.

Ce type de structure n'existe pas encore dans toutes les subdivisions, en tout cas leur fonctionnement est loin d'être homogène et le CNA agit aussi à ce niveau. Il aide en effet au développement de ces structures dédiées à l'accompagnement des internes et à l'amélioration de leur qualité de vie, et ce pour toutes les subdivisions.

Le CNA constitue un interlocuteur privilégié dans les situations d'internes en souffrance, victimes de suicide, ou sollicitant une évaluation dépassant les contraintes locales.

### Quel lien entre l'AFFEP et le CNA ?

En tant qu'association représentante des internes de psychiatrie, nous savons que les associations locales d'internes en psychiatrie et les internes de psychiatrie de manière générale sont souvent sollicités face à ces problématiques. Un interne en burn out ou en train de sombrer ? Un camarade pour qui l'internat se passe mal, qui veut faire un droit au remords, ou tout arrêter ? Les internes de psychiatrie peuvent assez facilement se retrouver face à ces situations, qu'ils fassent partie d'une structure locale de soutien ou non.

Pour autant, nous n'y sommes pas forcément mieux formés que les autres... C'est pourquoi l'AFFEP participe à la large diffusion du travail réalisé par le CNA et encourage les membres des bureaux associatifs locaux à participer aux formations qui sont proposées régulièrement et gratuitement par le CNA.

### Que peut-on trouver sur le site du CNA ?

En dehors des informations officielles sur la structure dont nous vous avons longuement parlé, vous y trouverez un tas de ressources intéressantes : différents rapports ou mémos de l'HAS sur la prévention des risques psychosociaux, des bibliographies thématiques, des articles en tout genre sur le sujet, les rapports d'enquêtes ANEMF et ISNI de ces dernières années, des recommandations de pratiques... Et bien d'autres choses encore. Les dates des prochaines sessions de formation y sont affichées dès que l'une d'entre elles est prévue.

Nous vous invitons à aller y faire un tour !

# ▶ Bourses AFFEP : Du nouveau

*Tous les ans, l’AFFEP offre à chacune des associations locales d’internes en psychiatrie la possibilité de bénéficier d’une bourse. Cette bourse (habituellement d’un ordre de 200 euros) leur est mise à disposition dans le but de financer le projet de leur choix, projet qui doit être dédié à amener un peu de nouveauté et de dynamisme dans le quotidien et la formation des internes de leur subdivision. Une petite aide financière pour aider à lancer de chouettes projets ! Cette année, nous avons décidé au bureau de l’AFFEP de revoir un peu le fonctionnement de cette bourse, pour que cela soit le plus simple possible et pour stimuler encore davantage la vie associative locale. La bourse AFFEP est désormais d’un montant de 250 euros par association, et pour en bénéficier, rien de plus simple, on vous explique tout !*

## Quels types de projets peuvent bénéficier de la bourse de l’AFFEP ?

Le panel de projets possibles est très vaste, il vous suffit pour cela d’avoir un peu d’imagination ! L’essentiel est que votre projet puisse justifier d’un intérêt pour la formation des internes au sens large. Il peut prendre différentes formes :

- ▶ Un nouveau site internet pour votre association locale...
- ▶ Un nouveau séminaire optionnel de cours sur une thématique qui vous plait...
- ▶ Une série de webinaires dédiés aux internes...
- ▶ Une journée d’accueil pour les nouveaux internes...
- ▶ Des sorties culture & psy au musée, des soirées ciné-psy...
- ▶ Une plateforme numérique pour les avis de stages...
- ▶ Un concours de photo ou d’écriture pour les internes...

La bourse de l’AFFEP pourra, seule ou en complément d’autres financements selon le budget de votre projet, contribuer à financer le défraiement de certains intervenants, les frais de création d’un nouveau site, la nourriture ou les goodies proposés lors de journées ou soirées spéciales par exemple.

Seule condition importante : votre projet ne doit pas être financé par un laboratoire pour pouvoir bénéficier de la bourse AFFEP.

## Qui peut proposer un projet ?

Le projet doit être porté par l’association locale de la subdivision, et c’est l’association qui recevra le montant de la bourse si elle est attribuée. Toutefois, n’importe quel interne de la subdivision, s’il a une idée ou un projet particulier, peut en faire part à son association locale pour

le mener à bien et nous contacter au sujet des bourses. Il est aussi possible de nous contacter directement pour que l’AFFEP aide à la mise en place de ce projet entre l’interne qui en a l’idée et son association locale.



## Comment faire une demande pour la bourse auprès de l’AFFEP ?

Pour cela, rien de plus simple ! Il vous suffit de rédiger un descriptif de votre projet, tenant sur une page maximum, et de nous l’envoyer à l’adresse [ca@affep.fr](mailto:ca@affep.fr) pour que nous en prenions connaissance.

Si votre projet est validé, la bourse de 250 euros sera reversée à l’association de votre subdivision, en échange de quoi vous devrez vous engager à réaliser votre projet et nous faire parvenir un court article le présentant afin qu’il soit publié dans le Psy Déchaîné !

Nous attendons avec impatience vos projets les plus créatifs !



# ▶ Un point sur la nouvelle Commission Nationale de la Psychiatrie

**Le 18 janvier dernier a eu lieu la réunion de lancement de la Commission Nationale de la Psychiatrie, à laquelle l’AFFEP a été conviée en tant que membre de cette toute nouvelle commission créée par le gouvernement. Alors, de quoi s’agit-il exactement ? Quelle place pour les internes et l’AFFEP dans ces discussions ? Nous vous expliquons de quoi il retourne.**

Sous la direction de la DGOS (Direction Générale de l’Offre de Soins) et à la demande de M. le Ministre de la Santé et des Solidarité Olivier Véran, une nouvelle commission a vu le jour le 18 janvier dernier : la **Commission Nationale de la Psychiatrie**.

Présidée par le Professeur Michel Lejoyeux, psychiatre et addictologue au sein du GHU Paris, cette commission a pour objectif de prendre la relève du fameux « Copil de psychiatrie », officiellement dissous en décembre 2020. Son rôle sera, d’après Mme Katia Julienne, directrice de la DGOS, « d’accompagner les acteurs de la santé mentale dans leurs missions de prévention, de soin et de réponse aux besoins de la population santé ».

## **Ça reste assez vaste comme rôle...**

### **En pratique, quelles missions pour cette nouvelle Commission ?**

L’objectif de cette nouvelle instance est double.

Elle a pour but de traiter les sujets urgents dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, et d’y proposer des réponses concrètes (par exemple, pour la question de la psychiatrie dans la crise Covid ou encore pour les textes encadrant les pratiques d’isolement et de contention).

Mais elle a aussi comme objectif de mener une réflexion en profondeur sur l’avenir à long terme de la spécialité. Elle devra proposer au Ministère des orientations précises pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des différents acteurs dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale. Elle aura donc pour but de proposer des réformes, et d’accompagner ensuite la mise en place de ces réformes de fond (notamment concernant le financement et les autorisations en psychiatrie).

Par ailleurs, on peut noter que la Commission Nationale de la Psychiatrie arrive à un moment où M. le Président Emmanuel Macron a pu évoquer récemment la tenue des « assises de la psychiatrie et de la santé mentale » avant l’été 2021 : elle aura donc un rôle à jouer lors de ces « assises » et une voix à faire entendre sur les sujets d’actualité.

La DGOS précise les missions attendues de la Commission Nationale de la Psychiatrie (CNP) dans un courrier du 21 janvier dernier :

*« Les défis du secteur de la psychiatrie sont nombreux : prendre en compte l’exigence de mieux repérer, mieux prendre en charge et de façon plus précoce les troubles psychiques, en étant plus accessible sur l’ensemble des territoires tout en renforçant le travail partenarial avec l’ensemble des autres acteurs qui interviennent dans les parcours de soins et de vie des personnes concernées, et de contribuer à leur insertion sociale et à leur réhabilitation. La mise en place de cette nouvelle Commission doit permettre d’y répondre de façon opérationnelle, efficace et concertée avec l’ensemble des partenaires. »*

Pour le Professeur Lejoyeux, qui préside la CNP, « la situation actuelle en psychiatrie inspire un sentiment de gravité partagé par toute la discipline, qui manifeste une volonté de travailler ensemble [...] ; la commission sera un espace où peuvent se faire entendre des points de vue différents en vue d’apporter des réponses aux défis actuels de façon opérationnelle, efficace et concertée ».



### Comment est organisée la Commission ?

Cette commission a une composition très large. Elle a cherché, par les personnes et les organisations qui y ont été intégrées, à rassembler les principaux acteurs du soin psychiatrique et de la santé mentale de l'adulte, de l'adolescent et de l'enfant. Elle se compose de :

- ▶ Des représentants des usagers et de leurs familles : Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie (FNPSY), Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).
- ▶ Plusieurs fédérations et conférences dont l'Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents de Commissions Médicales d'Établissement des Centres Hospitaliers (ANPCME).
- ▶ Un représentant de l'Agence régionale de santé avec un directeur général d'ARS.
- ▶ Le Conseil National des Universités (CNU) section psychiatrie et section pédopsychiatrie.
- ▶ Plusieurs sociétés savantes en psychiatrie : la Fédération Française de Psychiatrie (FFP), le Collège National des Universitaires de Psychiatrie (CNUF), la Fédération française d'addictologie (FFA), le Collège universitaire national des enseignants d'addictologie (CUNEA).
- ▶ Plusieurs syndicats des psychiatres.
- ▶ Des représentants des professions non médicales : IDE, psychologues, etc.
- ▶ Des représentants du secteur social et médico-social.
- ▶ Des représentants de la médecine générale et des soins somatiques : Association nationale pour la promotion des soins somatiques en santé mentale (ANP3SM), Collège de la Médecine Général.
- ▶ Les étudiants en psychiatrie avec l'AFFEP, et les jeunes psychiatres et addictologues avec l'AJPJA.
- ▶ Plusieurs partenaires divers : HAS, Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP).
- ▶ Les Ordres professionnels des médecins, pharmaciens, et IDE.
- ▶ L'INSERM.

### Sur quels sujets la Commission va-t-elle plancher ?

Pour mener à bien ses missions, la Commission est organisée en 11 sous-commissions thématiques. Chacune sera consacrée à un domaine bien défini,

pour lequel elle pourra faire des propositions suite à son travail d'expertise (notamment, des propositions de réformes !). Chaque sous-commission a d'ores et déjà reçu une lettre de mission précisant ses objectifs.

Voici la liste des différentes sous-commissions et les grands axes sur lesquels leur travail sera organisé :

- ▶ Offre hospitalière et ambulatoire privée et publique, parcours et qualité des soins, acteurs du soin = réflexion sur l'évolution de l'offre de soins tant privée que publique, travail d'études des pratiques de secteur...
- ▶ Société, éthique, information, épidémiologie = questionnements autour de la déstigmatisation, de l'image de la spécialité, des usagers et des soignants...
- ▶ Liens psychiatrie et spécialités médicales = réflexion sur la notion de santé globale et sur la santé physique des personnes souffrant de troubles psychiatriques et comment la garantir au mieux...
- ▶ Accès aux soins, parcours de soins, soins non programmés, urgences, suicidologie = discussion sur les projets territoriaux de santé mentale, la psychiatrie d'urgence et les soins non programmés...
- ▶ Psychiatrie, psychologie, psychothérapies = relations psychiatres – psychologues, modalités de remboursement des psychologues...
- ▶ Recherche = place de la recherche en psychiatrie, soutien aux actions de recherche...
- ▶ Pédopsychiatrie = état des lieux de l'offre de soins, place et rôle des différentes structures, actions de prévention et de dépistage...
- ▶ Addictologie et psychiatrie = place des psychothérapies en addictologie, addictions émergentes, comorbidités psychiatriques – addictologiques...
- ▶ Psychiatrie médico-légale = encadrement légal des mesures d'isolement et de contentions (dossier urgent !), questionnements sur l'éthique et le droit des usagers et patients...
- ▶ Droit des malades, place du patient, de la famille et des accompagnants = représentation des patients dans les unités de soins, implication et droits des familles...
- ▶ Psychotropes = bonnes pratiques, évaluation des nouveaux traitements psychotropes...



Afin de garantir le caractère concret et opérationnel des propositions faites à l'issue des travaux des sous-commissions, une instance complémentaire a été créée : le Groupe Opérationnel de Psychiatrie (GOP), coordonné par le Dr Radoine Haoui.

Ce GOP est placé sous l'autorité de la DGOS et fonctionnera sur saisine de cette dernière. Sa mission principale sera d'accompagner la mise en œuvre des réformes par les acteurs de terrain, et d'apporter un appui organisationnel aux établissements de santé, dans certaines situations spécifiques ou complexes.

### **D'où partons-nous ? Un petit mot sur le Copil...**

La CNP remplace le Comité de pilotage (Copil) de la psychiatrie, instance créée en janvier 2017 mais qui ne s'était plus réunie depuis l'été 2020 et qui a officiellement été dissoute en décembre 2020.

Installé en janvier 2017, le Copil de psychiatrie était lui aussi sous la direction de la DGOS et se voulait une instance de réflexion et de propositions spécifique à la psychiatrie. Jusque-là, pas mal de ressemblances avec la nouvelle Commission nationale de la Psychiatrie. Ses travaux s'organisaient à l'époque autour de 5 thématiques jugées prioritaires :

- ▶ Limitation et encadrement du recours aux soins sans consentement et aux pratiques de contention et d'isolement.
- ▶ Prise en charge ambulatoire en psychiatrie : objectifs, missions, activité, cahiers des charges, prospective.
- ▶ Hospitalisation en psychiatrie : objectifs, missions, activité, cahiers des charges, prospective, focus sur les hospitalisations au long cours.
- ▶ Prévention, lisibilité, accessibilité et continuité des soins.
- ▶ Psychiatrie infanto-juvénile et protection de l'enfance.

Ce Copil avait d'abord vu sa présidence confiée au Dr Yan Halimi, puis au Pr Pierre Thomas, chef du pôle de psychiatrie, médecine légale et médecine pénitentiaire du CHU de Lille.

Il était, d'après certains de ses membres, en perte de vitesse depuis 2019 déjà et la décision a donc été prise fin 2020 de le dissoudre pour prendre un nouveau départ.

### **Sources :**

- <https://www.santementale.fr/actualites/la-commission-nationale-de-la-psychiatrie-est-lancee.html>
- <https://www.santementale.fr/actualites/composition-du-copil.html>
- <https://www.santementale.fr/actualites/quel-avenir-pour-le-copil.html>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-comite-de-pilotage-de-la-psychiatrie-reprend-ces-travaux-le-delegue>
- <https://www.ghu-paris.fr/fr/actualites/lancement-de-la-commission-nationale-de-la-psychiatrie>
- <https://cme-psy.fr/la-nouvelle-commission-psychiatrie-installee-par-la-dgos-se-saisit-des-dossiers-urgents/>



### **Et l'AFFEP, et les internes là-dedans ?**

L'AFFEP a été intégrée au sein de la Commission Nationale de la Psychiatrie dont elle est donc l'un des membres actifs. Comme les autres organisations membres, elle a la possibilité de participer à certaines des sous-commissions afin de prendre part de manière concrète aux discussions et réunions sur un sujet donné.

Nous pensons que l'AFFEP et les internes, en tant que jeune génération, en tant que futurs psychiatres, ont un rôle capital dans ces échanges ! Nous sommes plus que jamais concernés car le fruit de ces discussions impactera potentiellement notre carrière dès ses débuts.

Pour le moment, l'AFFEP s'est rapprochée des commissions « Liens psychiatrie et spécialités médicales » et « Société, éthique, information, épidémiologie ». Les premières réunions devraient avoir lieu courant février et mars 2021, et nous en dirons plus très bientôt !

## La pause « Outre-mer »

Cédric, notre référent AFFEP pour l'Océan Indien, interne à la Réunion, nous propose une petite série de micro chroniques humoristiques dans ce numéro. C'est l'heure de la pause !

### Repos de garde.

Aujourd'hui, j'ai proposé à ma copine de s'enchaîner les Harry Potter, elle me répond non. Je lui repose la question en lui disant qu'on va binge watcher avec un marathon HP, elle me dit qu'elle adore le concept.

*#OnAimeNosParisiens*

On m'a dit lorsque je deviendrais interne : « tu vas voir, ça va tourner avec les infirmières ». Et effectivement, j'ai rencontré une IDE dans son plus simple appareil. L'ennui, c'est qu'elle avait aussi une douleur thoracique.

*#MédecinDeFamille*

J'ai appris à me méfier de mes collègues. Pour preuve, quand on me transmet : « T'inquiète, c'est une situation simple ». Je n'ai rien à dire de plus.

*#IAMASpecialist*

Aujourd'hui, j'ai prescrit de l'hydroxychloroquine à ma patiente. Loin de moi l'idée de rentrer dans ce débat scientifique. Il s'agissait plutôt de remettre un traitement de fond à une patiente lupique en rupture de traitement depuis plusieurs années, présentant par ailleurs une hyponatrémie, une hypothyroïdie, un syndrome dépressif mélancolique, des hallucinations visuelles, auditives et acoustico-verbales.

*#LesJoiesDeLaPsychiatrieHolistique*

Commencer sa garde avec un patient qui comptabilise 12 passages depuis le début du mois, avec un petit record à 286 consultations de recours, qui te demande gentiment un café avant sa 287<sup>ème</sup> consultation, toute compte-fait 5 cafés parce qu'il n'est pas bien réveillé, et puis 1 plateau-repas parce qu'il n'a pas eu le temps de manger avant de venir.

*#QuandOnSinstalle*



Il y a encore une partie de moi qui se dit lorsque je rencontre un patient présentant en apparence des idées délirantes : « Peut-être que c'est un lanceur d'alerte ». Et puis il y a parfois un sénior pour écarter mes doutes : « Mets-lui du Risperdal ».

*#OnNeMaîtrisePasTout*

# À LA UNE : ISOLEMENT, CONTENTIONS, QUEL REGARD SUR LES PRIVATIONS DE LIBERTÉS EN PSYCHIATRIE ?

## Pour mieux comprendre le sujet

***Sans doute avez-vous déjà entendu parler du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)... Ce Contrôleur, c'est en réalité une équipe composée d'une personne à sa tête (le Contrôleur général à proprement parler, actuellement il s'agit de Mme Dominique Simonnot) et de plusieurs contrôleurs associés ainsi qu'un secrétaire général, des intervenants extérieurs, et du personnel administratif.***

Le CGLPL a le statut d'autorité administrative indépendante. Cela signifie qu'il accomplit sa mission en toute indépendance : il ne reçoit d'instructions d'aucune autorité, et n'est pas missionné par le gouvernement.

Ce statut un peu particulier du CGLPL a été institué par la loi du 30 octobre 2007, suite à la ratification du protocole se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines et traitement cruels, inhumains et dégradants adopté par l'assemblée générale des Nations-Unis le 18 décembre 2002.

En quelques mots, le CGLPL a pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux pour toutes les personnes privées de liberté, c'est-à-dire veiller à ce qu'elles soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. Toute la complexité de cette mission est de la mener en gardant en tête les considérations d'ordre et de sécurité publics.

Mais alors, qu'appelle-t-on droits fondamentaux exactement ?

En effet, d'après la loi, les personnes privées de liberté demeurent titulaires « des droits fondamentaux », hormis pour leur liberté d'aller et venir.

Les droits fondamentaux, ce sont le droit à la vie, le droit à ne pas être soumis à la torture ou à un traitement dégradant ou inhumain, le droit à la protection de leur intégrité physique et psychique, le droit au respect de la vie privée et familiale, le droit au travail et à la formation, le droit à la liberté d'expression, de conscience et de pensée, le droit de vote...

Si certains de ces droits semblent inconditionnellement respectés en France en 2021, ce n'est pas toujours le cas malheureusement, et les unités de soins psychiatriques sans consentement en fournissent parfois l'exemple.

Pour mener à bien sa mission, le Contrôleur général peut visiter à tout moment, partout en France, n'importe quel lieu où des personnes sont privées de liberté : les établissements pénitentiaires de toute sorte, les établissements de santé et en particulier ceux où sont mis en œuvre des mesures de soins sans consentement, les UHSA, les centres éducatifs fermés, les unités médico-judiciaires, les locaux de garde à vue... La liste est longue !

Le Contrôleur général peut choisir librement et en toute autonomie les lieux ou établissements qu'il souhaite visiter, mais des courriers de saisine peuvent lui être adressés de manière à l'orienter vers certains lieux en particulier. Ses visites peuvent se dérouler de manière programmée ou bien complètement inattendue. Il peut également procéder à des investigations auprès des établissements visités lorsque les faits portés à sa connaissance semblent attenter aux droits fondamentaux d'une personne. A cette occasion, il peut se faire remettre tout document qu'il juge utile et se déplacer au sein de l'établissement concerné.

Le Contrôleur général établit suite à ces visites et investigations plusieurs documents qui sont en général rendus publics :

- ▶ Pour chaque visite, un rapport de visite qu'il remet aux ministres concernés, puis des recommandations concernant les mesures à mettre en œuvre.
- ▶ Un rapport d'activité annuel remis au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement.
- ▶ Des rapports thématiques ciblant une problématique spécifique à chaque fois ; par exemple « La nuit dans les lieux de privation de liberté » ou bien « Le personnel des lieux de privation de liberté ».

En 2020, la Contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Mme Adeline Hazan à l'époque, a publié un rapport thématique intitulé « Soins sans consentement et droits fondamentaux ». Ce rapport, ainsi que tous les autres du CGLPL, est consultable gratuitement sur le site du CGLPL (cglpl.fr). Il est aussi disponible à l'achat en format livre.

Pour rédiger ce rapport, l'équipe du CGLPL a visité l'ensemble des établissements spécialisés en santé mentale et un grand nombre de services psychiatriques des hôpitaux généraux accueillant des patients admis en soins sans consentement.



Ces visites ont conduit au constat que l'hospitalisation à temps plein en psychiatrie s'accompagnait d'atteintes plus ou moins graves aux droits des patients avec une grande disparité selon les établissements.

Régimes d'interdictions trop stricts, enfermements injustifiés, habillements imposés, isolements et contentions banalisées, informations non fournies, conditions d'hébergement indignes... Autant d'atteintes aux droits du patient qui sont loin d'être toujours justifiées par l'état clinique de la personne concernée.

L'observation des disparités inter-service et inter-établissement, les témoignages, les réflexions recueillies, ont permis d'avancer dans ce rapport des explications sur l'origine, les facteurs ou les motivations de ces atteintes aux droits et d'en montrer les effets délétères.

L'idée de ce rapport thématique, que nous vous encourageons à lire, est aussi de proposer des pistes d'amélioration bien évidemment.

Le rapport « Soins sans consentement et droits fondamentaux » du CGLPL aborde différents sous-thèmes qui sont organisés en chapitres :

- ▶ La place des soins sans consentement, leur cadre légal, l'évolution des pratiques au niveau national et international.
- ▶ Les défaillances ou insuffisances de ces mesures de soins sans consentement face à certaines situations.
- ▶ Les contraintes parfois injustifiées imposées par les établissements et qui dépassent le cadre légal de ce qui est en réalité imposable.
- ▶ Le manque d'information des patients qui, en pratique, peinent à faire valoir leurs droits.
- ▶ Les failles des lois de 2011 et 2013 régissant l'organisation des soins sans consentement.

Un rapport parfois difficile à lire, révélateur de pratiques choquantes à certains moments. Mais c'est aussi une lecture porteuse d'espoir pour « une psychiatrie intégrée à la cité, au service d'usagers acteurs de leur parcours de soin » (intitulé de la conclusion du rapport).

Le sujet est plus que jamais d'actualité avec la mise en place, depuis décembre 2020, du nouvel article de loi régissant les mesures d'isolement et de contentions dans le cadre des hospitalisations sans consentement en psychiatrie. La lecture du rapport complet du CGLPL permet d'avoir une vision plus large de la question des droits et libertés du patient, et donnera sans doute un peu de profondeur et un contexte plus général pour vos réflexions sur le sujet.

# ▶ Nouvelle loi isolement et contentions : que faut-il comprendre ? Que faut-il retenir ?

*L'adoption du nouvel article de loi concernant les mesures d'isolement et de contentions dans les services de psychiatrie hospitalière a fait beaucoup de bruit ces dernières semaines. Nous vous expliquons en détails le pourquoi et le comment de ce nouvel encadrement juridique des pratiques d'isolement et contentions.*



## De quel article, de quelle loi parle-t-on ?

Tous les ans, le gouvernement adopte une nouvelle loi concernant le budget de la Sécurité Sociale intitulée « Loi de financement de la Sécurité Sociale » (LFSS). La Constitution définit ainsi ces LFSS qui sont réactualisées chaque année : « les lois de financement de la sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses ».

En 2020, un article concernant un tout autre sujet s'est glissé dans la proposition de LFSS pour 2021 : un article visant à revoir l'encadrement légal des mesures

d'isolement et contentions lors des hospitalisations sans consentement en psychiatrie. L'article en question proposait de nombreuses modifications et ajouts à l'article L3222-5-1 du Code de la Santé Publique, le texte qui définissait jusqu'alors l'encadrement de telles mesures.

La LFSS 2021 a été promulguée le 14 décembre 2020, et les modifications proposées pour l'article L3222-5-1 ont donc été adoptées. Cela a comme répercussions de nombreux changements sur notre pratique médicale concernant les mesures d'isolement et de contentions.

## Comment a été modifié l'article L3222-5-1 ?

Pour plus de clarté, nous vous proposons un regard comparatif sur les deux versions de l'article (version 2016 versus version 2020).



### AVANT

#### Article L3222-5-1 du Code de la Santé Publique Créé par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 (article 72)

*L'isolement et la contention sont des pratiques de dernier recours. Il ne peut y être procédé que pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui, sur décision d'un psychiatre, prise pour une durée limitée. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'une surveillance stricte confiée par l'établissement à des professionnels de santé désignés à cette fin.*

*Un registre est tenu dans chaque établissement de santé autorisé en psychiatrie et désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé pour assurer des soins psychiatriques sans consentement en application du I de l'article L. 3222-1. Pour chaque mesure d'isolement ou de contention, ce registre mentionne le nom du psychiatre ayant décidé cette mesure, sa date et son heure, sa durée et le nom des professionnels de santé l'ayant surveillée. Le registre, qui peut être établi sous forme numérique, doit être présenté, sur leur demande, à la commission départementale des soins psychiatriques, au Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou à ses délégués et aux parlementaires.*

*L'établissement établit annuellement un rapport rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention, la politique définie pour limiter le recours à ces pratiques et l'évaluation de sa mise en œuvre. Ce rapport est transmis pour avis à la commission des usagers prévue à l'article L. 1112-3 et au conseil de surveillance prévu à l'article L. 6143-1.*

### MAINTENANT

#### Article L3222-5-1 du Code de la Santé Publique Modifié par la loi n°2020-1576 promulguée le 14 décembre 2020 (article 84)

Entrée en vigueur le 16 décembre 2020

Décrets d'application en cours de rédaction

*I.- L'isolement et la contention sont des pratiques de dernier recours et ne peuvent concerner que des patients en hospitalisation complète sans consentement. Il ne peut y être procédé que pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui, sur décision motivée d'un psychiatre et uniquement de manière adaptée, nécessaire et proportionnée au risque après évaluation du patient. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'une surveillance stricte, somatique et psychiatrique, confiée par l'établissement à des professionnels de santé désignés à cette fin et tracée dans le dossier médical.*

*II.- La mesure d'isolement est prise pour une durée maximale de douze heures. Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée par périodes maximales de douze heures dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités, dans la limite d'une durée totale de quarante-huit heures.*

*La mesure de contention est prise dans le cadre d'une mesure d'isolement pour une durée maximale de six heures. Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée par périodes maximales de six heures dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités, dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre heures.*

*A titre exceptionnel, le médecin peut renouveler, au delà des durées totales prévues aux deux premiers alinéas du présent II, la mesure d'isolement ou de contention, dans le respect des autres conditions prévues aux mêmes deux premiers alinéas. Le médecin informe sans délai le juge des libertés et de la détention, qui peut se saisir d'office pour mettre fin à la mesure, ainsi que les personnes mentionnées à l'article L. 3211-12 dès lors qu'elles sont identifiées. Le médecin fait part à ces personnes de leur droit de saisir le juge des libertés et de la détention aux fins de mainlevée de la mesure en application du même article L. 3211-12 et des modalités de saisine de ce juge. En cas de saisine, le juge des libertés et de la détention statue dans un délai de vingt-quatre heures.*



*Les mesures d'isolement et de contention peuvent également faire l'objet d'un contrôle par le juge des libertés et de la détention en application du IV de l'article L. 3211-12-1.*

*Pour l'application du présent II, une mesure d'isolement ou de contention est regardée comme une nouvelle mesure lorsqu'elle est prise au moins quarante-huit heures après une précédente mesure d'isolement ou de contention. En-deçà de ce délai, sa durée s'ajoute à celle des mesures d'isolement et de contention qui la précèdent et les dispositions des trois premiers alinéas du présent II relatifs au renouvellement des mesures lui sont applicables.*

*L'information prévue au troisième alinéa du présent II est également délivrée lorsque le médecin prend plusieurs mesures d'une durée cumulée de quarante-huit heures pour l'isolement et de vingt-quatre heures pour la contention sur une période de quinze jours.*

*Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent II.*

**III.**-*Un registre est tenu dans chaque établissement de santé autorisé en psychiatrie et désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé pour assurer des soins psychiatriques sans consentement en application du I de l'article L. 3222-1. Pour chaque mesure d'isolement ou de contention, ce registre mentionne le nom du psychiatre ayant décidé cette mesure, un identifiant du patient concerné ainsi que son âge, son mode d'hospitalisation, la date et l'heure de début de la mesure, sa durée et le nom des professionnels de santé l'ayant surveillée. Le registre, établi sous forme numérique, doit être présenté, sur leur demande, à la commission départementale des soins psychiatriques, au Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou à ses délégués et aux parlementaires.*

*L'établissement établit annuellement un rapport rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention, la politique définie pour limiter le recours à ces pratiques et l'évaluation de sa mise en œuvre. Ce rapport est transmis pour avis à la commission des usagers prévue à l'article L. 1112-3 et au conseil de surveillance prévu à l'article L. 6143-1.*

## **Pourquoi revoir et modifier l'article qui existait déjà sur le sujet ?**

Cette révision de l'article déjà existant a été demandée en juin 2020 par le Conseil constitutionnel (décision n°2020-844 QPC du 19 juin 2020). L'article qui était jusqu'alors en vigueur avait été jugé « contraire à la Constitution » par le Conseil Constitutionnel.

En effet, le texte légal en vigueur jusque-là (pour rappel, l'article L3222-5-1 du CSP version 2016) restait très flou sur les durées légales des mesures d'isolement et de contentions, sur leurs conditions de renouvellement et sur la façon dont elles étaient évaluées ou contrôlées par le juge des libertés. L'encadrement légal était jugé insuffisant pour garantir une réelle protection des droits fondamentaux des personnes hospitalisées privées de leurs libertés. Il était par exemple précisé que les mesures d'isolement et de contentions devaient être mises en œuvre pour « une durée limitée », mais sans limite de durée précise.

Le Conseil Constitutionnel avait laissé au gouvernement jusqu'au 31 décembre 2020 pour proposer un nouveau texte qui soit donc plus encadrant et permettant de protéger au mieux les patients d'une violation de leurs droits fondamentaux et garantir le respect de leur dignité.



## Pourquoi glisser cette proposition de nouvel article dans la LFSS ?

On peut en effet se questionner, le sujet de l'encadrement des isolements et contentions n'apparaissant pas directement en lien avec les questions de budget de la Sécurité Sociale.

En droit, c'est ce qu'on appelle « un cavalier social » : une disposition dont la présence dans une loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) est théoriquement proscrite, car ne relevant pas du domaine des LFSS. Pour résumer, un article de loi qui n'a rien à faire dans le projet dans lequel il est présenté (qu'on peut appeler « cavalier législatif » de manière plus large).

Les « cavaliers sociaux » sont à risque d'être censurés par le Conseil Constitutionnel car on estime que ces propositions n'ont pas été mises en avant comme il l'aurait fallu, et qu'elles n'avaient pas leur place dans la LFSS.

A ce jour, même si la LFSS 2020 a été promulguée et est entrée en vigueur, l'article en question est donc à risque d'être censuré par le Conseil Constitutionnel, ce qui impliquerait donc de nouveaux rebondissements.

## Qu'est-ce que cela change en pratique ?

### Sur la mise en œuvre des mesures d'isolement et de contention :

Le nouvel article précise que seuls sont concernés par l'isolement et la contention les patients en hospitalisation complète sans consentement. Avant, il n'y avait aucune précision sur les patients concernés ou non par ce type de mesures.

Dorénavant, le psychiatre doit préciser le motif ayant conduit à la décision d'une telle mesure.

Autre nouveauté, il est précisé que la surveillance soignante effectuée doit être une surveillance somatique ET psychiatrique et elle doit être tracée dans le dossier du patient (ce qui n'était pas exigé auparavant).

### Sur la durée de l'isolement et de la contention Avant, l'article ne précisait pas les durées limites pour lesquelles les mesures d'isolement / contentions pouvaient être mises en œuvre. Désormais :

- ▶ Une mesure d'isolement est valable pour une durée maximale de 12 heures. Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée pour des périodes de 12h maximum, au plus 4 fois soit pour une durée totale de 48h.
- ▶ Une mesure de contention est valable pour une durée maximale de 6 heures. Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée pour des périodes de 6 heures maximum, au plus 4 fois soit pour une durée totale de 24 heures.

A titre exceptionnel, le psychiatre peut renouveler, au-delà de ces durées totales mais il devra dans ce cas en informer obligatoirement et immédiatement le juge des libertés et de la détention (JLD).

### Sur le contrôle des mesures

Le juge des libertés et de la détention doit être informé immédiatement par le médecin psychiatre en cas de renouvellement d'une mesure au-delà des durées totales fixées par le texte (si on dépasse 48h d'isolement ou bien 24h de contentions).

Le JLD peut alors se saisir lui-même ou être saisi par le patient ou son entourage ou le Procureur de la République, suite à quoi il doit statuer dans un délai de 24 heures.

Le JLD statue sans audience selon une procédure écrite. Mais le patient ou le demandeur (entourage par exemple) peut demander à être entendu par le JLD, auquel cas cette audition est de droit et toute demande peut être présentée oralement.

L'audition du patient ou du demandeur peut être réalisée par tout moyen de télécommunication audiovisuelle ou, en cas d'impossibilité avérée, par communication téléphonique, à condition qu'il y ait expressément consenti. L'audition du patient ne peut être réalisée grâce à ce procédé que si un avis médical atteste que son état mental n'y fait pas obstacle.

	Isolement	Contention
<b>Durée maximale initiale</b>	12 heures	6 heures
<b>Renouvellement</b>	Par périodes maximales de 12 heures	Par périodes maximales de 6h
<b>Durée totale cumulée autorisée</b>	48 heures	24 heures
A titre exceptionnel, le psychiatre peut renouveler au-delà de ces durées maximales cumulées <b>Il doit alors informer sans délai le JLD</b>		
En cas de nouvelle mesure d'isolement / contention Si interruption de la mesure pendant au moins 48h : C'est considéré comme une NOUVELLE mesure ▶ On remet le compteur de durée cumulée à zéro. Si interruption de la mesure moins de 48h : C'est considéré comme une poursuite de la mesure précédente ▶ Sa durée s'ajoute à celles des mesures précédentes pour le total cumulé.		
Information du JLD nécessaire si le médecin prend plusieurs mesures qui s'additionnent sur une période de 15 jours et donnent une durée cumulée de 48h pour l'isolement ou de 24h pour la contention.		



## Qu'est-ce que cela pose comme problèmes potentiels ?

### ► Pour les patients et les usagers

De nombreuses critiques de ce nouvel article ont émergé suite à sa publication officielle (et même avant). La plupart des associations d'usagers réclamaient un contrôle systématique et obligatoire de toutes les mesures d'isolement et de contention : ce n'est pas le cas avec le nouveau texte. Le contrôle des mesures est désormais renforcé avec une information obligatoire au JLD dès lors qu'on dépasse les durées limites fixées, mais le JLD n'est pas automatiquement saisi par chaque situation. La saisine du juge et l'audience ne sont pas automatiques, et demandent que le patient ou une personne de son entourage soit en mesure de pouvoir le réclamer, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Par ailleurs, on peut craindre que, submergé par un grand nombre d'écrits d'informations, le JLD ne puisse effectuer un réel contrôle de qualité et se transforme en une simple « chambre d'enregistrement ».

### ► Pour les médecins et notamment les internes en psychiatrie

De nombreux médecins et internes soulèvent la difficulté d'application de ce nouvel article sur plusieurs aspects.

En effet, la loi impose désormais une réévaluation et un renouvellement écrit toutes les 12h pour une mesure d'isolement. Ce qui implique pour chaque garde de nuit de passer faire le renouvellement de toutes les chambres d'isolement. Cette tâche, bien souvent, incombe aux internes de garde en EPSM ou CHS. Certains internes nous expliquent se retrouver dans certains établissements submergés en garde par leur charge de travail habituelle (gestion des situations d'urgence et des admissions) mais de surcroît par le renouvellement des chambres d'isolement (qui peut prendre plusieurs heures, certains EPSM en comptant plus de 10). Ils déplorent, bien souvent, de ne pas être épaulés par les seniors pour cette charge de travail supplémentaire.

C'est prendre le risque d'une réévaluation des mesures « à la va vite », au détriment des droits des patients, l'objet même de ce nouvel article de loi... Les établissements ne sont souvent pas en mesure de mettre en place une deuxième ligne de garde qui seraient dédiée au renouvellement nocturne des CSI, ce qui semblerait pourtant nécessaire dans certains lieux de soins.

Il est à mentionner que le texte de loi précise que les mesures d'isolement et contentions peuvent être prise par « le psychiatre » mais aucune précision supplémentaire n'est ajoutée... Psychiatre thésé ou non thésé ? Les internes sont-ils inclus dedans ? Et quid du statut particulier des Dr Juniors ? Les décrets d'application du texte, qui devraient sortir courant février, le préciseront peut-être...

### ► Sur un plan purement législatif

On souligne que les décrets d'application de ce nouveau texte ne sont pas encore sortis et devraient être publiés au cours du mois de février 2021. Ils préciseront les modalités d'application pratique de la loi et pourraient apporter un éclairage particulier.

Par ailleurs, le texte n'a pas bénéficié de la révision constitutionnelle comme c'est le cas d'ordinaire. Que va donc penser le Conseil Constitutionnel de ce nouvel article ? Le jugera-t-il satisfaisant par rapport aux attentes de protection des droits fondamentaux exigées initialement ? Il est possible que le Conseil Constitutionnel censure de nouveau ce texte en exigeant qu'il soit ré-écrit, mais nous n'en savons pas plus pour le moment.

Enfin, un vide juridique persiste pour les cas particuliers : quid de l'isolement et de la contention pour des patients en soins libres dans un contexte de crise aiguë par exemple ? Le texte actuel a visiblement des lacunes.

## En conclusion...

Vous l'aurez compris, la problématique est complexe et épineuse. Le nouvel article, censé garantir au mieux les droits et libertés individuelles des patients, semble un peu léger à certains égards pour remplir pleinement cette mission. Même s'il encadre avec plus de fermeté ces mesures, notamment en fixant des durées limites, on est en droit de se demander si cela sera suffisant et de se questionner sur l'avis qui sera rendu par le Conseil Constitutionnel. En attendant de voir apparaître les décrets d'application et l'avis du Conseil Constitutionnel, médecins et internes vont devoir s'adapter à ce nouvel encadrement légal en modifiant leurs pratiques.

L'AFFEP, informée de la situation, fait actuellement le tour des subdivisions afin de recueillir vos ressentis et problématiques en tant qu'internes face à l'application de cette nouvelle loi. Affaire à suivre...

## Pour aller plus loin, quelques sources

- [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000042665379#:~:text=%C2%AB%20La%20mesure%20de%20contention%20est,dur%C3%A9e%20maximale%20de%20six%20heures.&text=%C2%AB%20Les%20mesures%20d'isolement%20et,IV%20de%20l'article%20L.](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042665379#:~:text=%C2%AB%20La%20mesure%20de%20contention%20est,dur%C3%A9e%20maximale%20de%20six%20heures.&text=%C2%AB%20Les%20mesures%20d'isolement%20et,IV%20de%20l'article%20L.)
- <https://www.cneh.fr/blog-jurisdicte/publications/psychiatrie-et-sante-mentale/la-reecriture-de-l'article-du-csp-sur-isolement-et-la-contention-en-psychiatrie-dans-la-lfss-pour-2021/>
- <https://sphweb.fr/wp-content/uploads/2020/12/article-84-PLFSS-communiqu.pdf>
- <https://www.santementale.fr/actualites/la-loi-de-financement-de-la-securite-sociale-pour-2021-entre-en-vigueur.html>
- <https://fedepsychiatrie.fr/missions/soins-sans-consentement/>

*Prescrire, ce n'est pas toujours une simple affaire. Les psychotropes nous jouent parfois des tours, Dans ce numéro, nous vous présentons deux initiatives connectées pour vous aider à prescrire sans angoisse et sans incertitude.*



## ▶ **Psychopharma, prescrire en un clic**

*« PsychoPharma.Fr, prescrire en un clic ». C'est l'ambition que s'est donnée une équipe d'internes lillois emmenés par Thomas Cantaloup, dans son projet de développer un site dédié à la prescription des psychotropes. Il nous fait découvrir cet outil aujourd'hui.*

### **Salut Thomas, peux-tu te présenter ?**

Salut le Psy Déch', je m'appelle Thomas Cantaloup, j'ai 26 ans et je suis interne en 7<sup>ème</sup> semestre de psy à Lille. Je suis également responsable des partenariats à l'AFFEP. Avec mes co-internes nous nous sommes réunis autour de l'association P-Sciences pour développer des projets technologiques en santé mentale.

### **Comment t'est venue l'idée de PsychoPharma.Fr ?**

J'étais un jeune semestre en périph', et j'ai vite été confronté aux difficultés dans toute la chaîne du médicament en psychiatrie, de la prescription à la délivrance. Que ce soit le choix d'une molécule parmi la multitude de spécialités disponibles, ou même plus simplement, le choix de la classe indiquée pour le patient : les infos disponibles nous paraissaient souvent difficilement accessibles et lisibles.

Il y a plus de 135 millions de boîtes de psychotropes délivrées par an, ce qui en fait un des principaux enjeux de santé publique en France, quand on sait l'importance de la consommation que cela représente.



On entend souvent parler du mésusage de cette pharmacopée, pourtant essentielle et efficace quand on suit les recommandations de bonne pratique.

La psychiatrie c'est très riche cliniquement, et ça concerne un français sur quatre. Mais il y a un certain manque d'innovations digitales, si l'on se compare aux autres spécialités qui ont pris ce virage depuis quelques années. Nous avons donc fait le pari de créer ce dispositif en ligne qui répondrait à ce challenge. Pour parler à un public le plus large possible, on a pensé aux jeunes internes, infirmiers, pharmaciens et plus globalement à tous les professionnels de santé non spécialisés en psy.



### Et alors, PsychoPharma.Fr, qu'est-ce que c'est ?

PsychoPharma.fr c'est un dispositif en ligne sous forme de site web et de Web App mobile accessible depuis le navigateur du smartphone. Il regroupe pour l'instant cinq grands outils en page d'accueil, derrière une interface qu'on a voulu intuitive, offrant des réponses pour les besoins de base du soignant en psychiatrie :

- ▶ **Recherche par indication**, pour trouver le traitement le plus adapté à la présentation et au terrain du patient.
- ▶ **Switch d'antidépresseurs**, pour optimiser les changements de molécules sans risquer la multiplication de leurs effets secondaires.
- ▶ **Équivalence entre benzodiazépines**, dans la même optique que l'outil précédent.
- ▶ **Conversion mg/ml/gouttes**, spécialement pensé pour la délivrance du traitement quelle que soit sa galénique.
- ▶ **Calcul du QTc**, développé avec Margaux, interne de cardiologie et référente de cette question chez P-Sciences. Il manquait d'un outil simple pour vérifier de manière sécurisée l'allongement de ce paramètre.



### Peux-tu nous donner un exemple pour illustrer ?

Avec plaisir ! Une femme de 28 ans, enceinte et souffrant d'un épisode dépressif caractérisé vient vous consulter. Sur PsychoPharma.Fr, vous allez renseigner l'âge de votre patiente, puis la catégorie diagnostique en précisant la forme et l'intensité du trouble, et enfin le terrain de la patiente, ici une grossesse. On accède ensuite aux résultats en fonction de la recommandation HAS correspondante et du terrain de la patiente, avec les grandes lignes de la conduite à tenir, traitements non médicamenteux compris :

- ▶ L'antidépresseur de première intention, adapté dans notre cas à la femme enceinte, puis l'antidépresseur de deuxième intention, etc.
- ▶ Des indications et conseils pour le suivi au long cours et la durée approximative du traitement d'entretien sont présents. Par ailleurs, un comité scientifique plus large est en constitution et de nouvelles indications ne vont pas tarder à faire leur apparition !

### A qui est destinée l'application ?

Comme on le disait un peu plus haut, on a cherché à atteindre tout le public concerné par la prescription et la délivrance des psychotropes. Depuis son lancement en septembre dernier, nous avons reçus des centaines de retours très positifs sur l'utilisation du site, que ce soit de la part des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, mais également des patients, qui y trouvaient le moyen de mieux connaître leur traitement.

### Combien ça coûte ?

Rien du tout ! Nous avons choisi de ne pas mettre de pub et de ne pas revendre de métadonnées. Par souci éthique, l'association P-Sciences n'est pour l'instant financée que par la BPI et n'entretient pas de lien avec l'industrie pharmaceutique. Aucune inscription nécessaire pour l'utiliser, c'est entièrement gratuit.

### C'est un projet ambitieux pour une poignée d'internes, comment s'est passé son développement ?

J'ai eu la chance d'être lauréat du French Tech Tremplin l'an dernier, un programme d'accompagnement pour lancer ses projets numériques, et financé par BPI France. Ça nous a permis de proposer une interface d'une qualité technique très aboutie pour l'utilisateur, et mettre ainsi en valeur la richesse du contenu scientifique.

D'autres institutions nous ont rejoint au cours de notre développement, et des partenariats sont en train d'être construits avec des fondations scientifiques et les Universités. Nous avons eu l'opportunité de présenter notre outil au Congrès de l'Encéphale 2020, où l'accueil a été très enthousiaste. Depuis septembre le site est accessible au grand public et nous avons dénombré plus de 11.000 connexions en un mois, c'est pour nous un début très encourageant !





### **Vous m'avez l'air motivés, vous ne comptez pas vous arrêter en si bon chemin ?**

En effet, PsychoPharma.Fr c'est une base de données qui demande une actualisation régulière pour rester pertinente. Un comité scientifique est en cours de constitution à cet effet.

Nous sommes également en train de développer de nouvelles fonctionnalités, comme un switch d'antipsychotiques, que nous espérons disponible très prochainement.

D'autres part nous avons le projet de valider scientifiquement PsychoPharma.Fr en tant que dispositif médical, et de prouver son intérêt en termes de Santé Publique.

### **Comment peut-on suivre votre actualité ?**

On est surtout présents sur Twitter @thisispssciences. Et on pourra se retrouver avec grand plaisir autour des principaux congrès de psychiatrie lorsqu'ils seront de nouveau ouverts au public !

Thomas Cantaloup, Emmanuel Azougui

## **Site d'aide à la prescription de la SFPEADA**

*Et pour compléter le panorama, on vous parle également d'un autre chouette projet réalisé par Dr Xavier Benarous, Pr Mario Speranza et Pr Olivier Bonnot. Il s'agit d'un site d'aide à la prescription mais coordonné par SFPEADA (Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Disciplines Associées) et qui concerne donc la prescription médicamenteuse en pédopsychiatrie. Ce site est accessible gratuitement et pour tous à l'adresse suivante :*

<https://pharmacologie.sfpeada.fr/>



C'est ainsi que l'équipe qui l'a conçu présente le projet : « Ces dernières années, la recherche médicale a mis à disposition des cliniciens toute une panoplie de molécules qui ont élargi la palette des outils d'intervention du pédopsychiatre. Mais il est difficile pour un clinicien de se tenir à jour de connaissances complexes et d'orienter ces choix de manière pertinente d'autant plus que la psychopharmacologie de l'enfant présente des particularités liées à l'âge, des spécificités biologiques et des modes de prescription particuliers.

Pour répondre à ce besoin d'information actualisée et d'aide à la pratique, la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Disciplines Associées (SFPEADA), la société savante qui regroupe l'ensemble des pédopsychiatres et des professionnels qui travaillent dans le champ de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, a souhaité mettre à disposition de la communauté des pédopsychiatres un outil pragmatique d'aide à la prescription pharmacologique basé sur les connaissances scientifiques disponibles.

Pour ce faire, la SFPEADA a développé un site internet d'aide à la prescription pharmacologique accessible à tous les professionnels intéressés via le site de la société.

La rédaction des contenus du site a été basée sur les recommandations nationales ou internationales publiées par les sociétés savantes de la discipline et sur des méta-analyses et revues de synthèse de la littérature systématiques. Les contenus de chaque section ont été validés par un conseil scientifique d'experts.

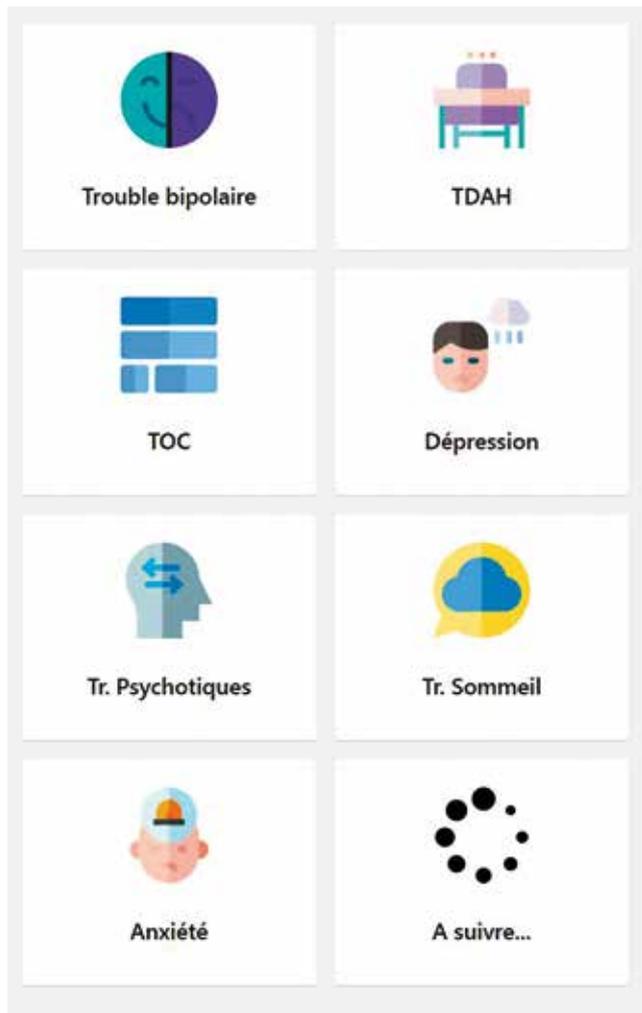
Les informations contenues sur le site sont le reflet des connaissances actuelles et feront l'objet de mises à jour régulières par les responsables et le conseil scientifique du projet avec l'inclusion progressive de nouvelles catégories de troubles et de situations cliniques.

Si le site contient des informations à caractère médical, il a été volontairement dessiné pour être accessible à tout professionnel ou personne intéressé. En effet, il est important que les connaissances validées sur les traitements pharmacologiques chez l'enfant et l'adolescent diffusent largement, la psychoéducation étant l'une des



composantes essentielles de l'alliance thérapeutique avec les familles et de l'efficacité de nos interventions.

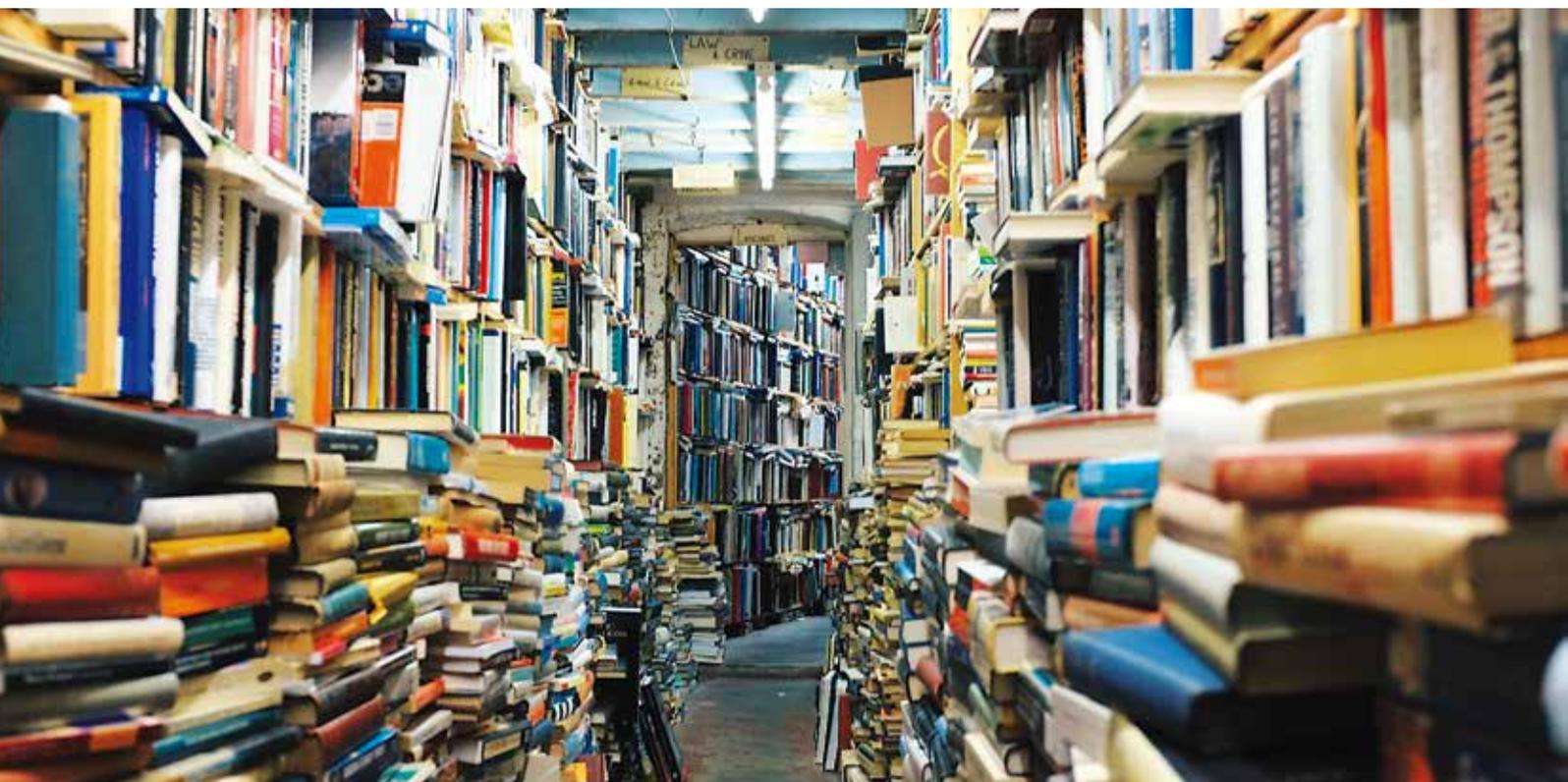
L'ergonomie du site a été pensée pour faciliter la navigation et l'accès aux informations grâce à des visuels facilement identifiables. L'entrée dans le site se fait via les principales catégories diagnostiques des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent ».



Pour chaque catégorie diagnostique, l'information est organisée par sections :

- ▶ Généralités : cette section présente un bref rappel des principaux éléments sémiologiques du trouble, les critères pour poser le diagnostic, les éventuels diagnostics différentiels et les comorbidités.
- ▶ Indications : pour chaque molécule, le site précise les indications d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en France ou, en l'absence d'autorisation pour la France, les principales autorisations basées sur les recommandations internationales.
- ▶ Bénéfices.
- ▶ Effets indésirables.
- ▶ Conseils avant la prescription : pour chaque trouble, nous avons créé une fiche (check-list) qui permet au clinicien de se rappeler des étapes indispensables à suivre avant l'instauration d'un traitement.
- ▶ Instauration : cette section propose des critères pour choisir la molécule la plus adaptée à la situation, les règles administratives de prescription, le bilan pré-thérapeutique, les modalités concrètes d'instauration de chaque traitement et les principales contre-indications.
- ▶ Surveillance : y sont présentées les principales modalités de surveillance de l'efficacité comme des effets secondaires avec les outils qui peuvent être employés et le calendrier de surveillance.
- ▶ Conduite : cette section explicite la conduite à tenir en fonction de la réponse clinique (amélioration significative, amélioration insuffisante, pas d'amélioration, amélioration mais présence d'effets secondaires) avec différents niveaux et alternatives thérapeutiques (algorithmes décisionnels).
- ▶ Ressources : pour chaque trouble on y trouvera des ressources à télécharger, notamment la check-list des étapes d'instauration du traitement, des fiches d'information à transmettre aux patients, une fiche visuelle avec les algorithmes de prescription et un document pédagogique sur la prescription selon les troubles.

Texte issu du site internet de la SFPEADA.

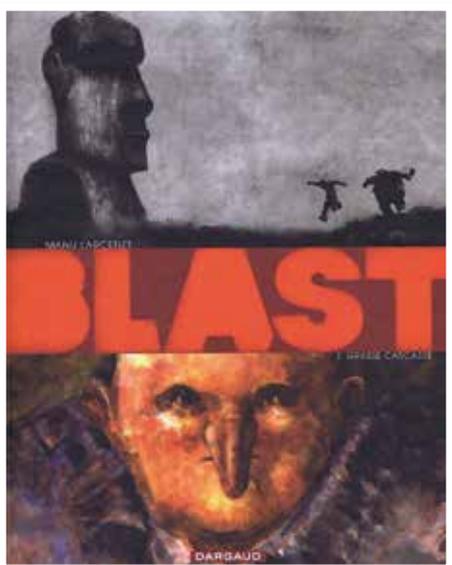


## Sélection à lire



### ► **BLAST – une BD de Manu Larcenet**

Editions DARGAUD ; Tome 1 « Grasse Carcasse », novembre 2009



On vous parle de BD dans ce nouveau numéro du Psy Déch. Depuis quelques années, la BD revient sur le devant de la scène. Les « romans graphiques » ont un succès grandissant, et on le comprend : œuvre d'art composite, véritable lecture ludique et immersive à la fois, on ne peut que se prendre au jeu.

Blast ne peut pas vous laisser indifférent, mieux que ça en fait, vous sortirez de ces 4 tomes sans doute un peu différent. C'est une œuvre magistrale et grandiose que produit ici Manu Larcenet. Savant mélange de dessins d'enfants et d'œuvres picturales ténébreuses, on n'a pas d'autre choix que de plonger dans l'univers chaotique et envahissant que nous dessine l'auteur. Chaque image, chaque vignette a ses secrets ; chaque page est pleine de mystère, d'intimité, de violence, d'une certaine tendresse aussi parfois.

Blast nous raconte l'histoire d'un homme, un homme à l'enfance chaotique et surtout au corps difforme,

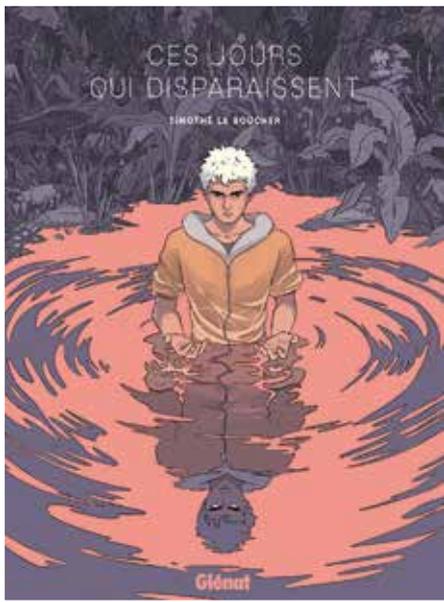


monstruosité de graisse et de chair (une « Grasse Carcasse », comme l'indique le titre du premier tome, et cette question du corps revient régulièrement dans l'intrigue). Cet homme qui se résumerait presque à un énorme tas de graisse décide un jour, suite à des événements bien particuliers, de découvrir et d'expérimenter le sens profond de la liberté et de la vie. Il quitte sa vie rangée pour retourner, en quelque sorte, à l'état sauvage. Très précisément, il retourne à SON état sauvage. Sans rien d'autres que son corps maladroit et quelques réserves, il part vivre dans la nature, passe ses journées à marcher, à explorer, à ressentir ce qui l'entoure. Mais ce n'est que le début de l'histoire. Son parcours va être agrémenté de mésaventures diverses, qui nous sont racontées en texte et images, parfois touchantes, parfois

troublantes, parfois incompréhensibles. Il rencontre une galerie de personnages, expérimente une vie nouvelle. Il suit son périple dans la nature et dans la ville, et nous le suivons. Cette errance nébuleuse va se voir marquée par la survenue d'un événement mystérieux : le « Blast ». Polza, ce protagoniste difforme qu'on ne sait pas si on peut apprécier ou non, expérimente le « Blast », expérience quasi indescriptible, et ce Blast chamboule tout ce qu'il reste de sa vie. Et nous chamboule nous aussi.

Chaque page que vous découvrirez sera une œuvre d'art. Chaque rebond de cette histoire, contemplative au départ, puis de plus en plus intrigante, vous secouera personnellement. Nous ne pouvons que vous en conseiller la lecture.

► **CES JOURS QUI DISPARAISSENT – une BD de Timothée Le Boucher**  
Editions GLENAT ; septembre 2017



Toujours dans la catégorie « roman graphique », ici on vous parle d'une BD d'un style très différent. Dans « Ces jours qui disparaissent », le trait est fin et précis, le dessin net, presque un peu naïf, aux airs de dessin animé, et aux couleurs vives et éclatantes.

De quoi est-il question alors ? « Ces jours qui disparaissent » ? Nous parle-t-on du temps passé, qui ne reviendra pas, ou d'une histoire des journées qui s'évaporeraient miraculeusement, sur un registre fantastique ? Peut-être est-on juste dans l'intervalle laissée entre ces deux hypothèses.

« Ces jours qui disparaissent » nous font faire la connaissance du jeune Lubin Maréchal, 26 ans. Protagoniste de cette histoire, Lubin est un jeune homme fantasque, artiste de cirque, qui a gardé son âme d'adolescent. Un jour, il chute lors d'une répétition de son numéro et se cogne au niveau de la tête. C'est à partir de là que les choses s'emballent... Suite à cette chute en apparence sans conséquence, Lubin réalise progressivement que quelque chose ne tourne pas rond. Il se rend compte qu'il ne se réveille qu'un jour sur deux et se demande bien ce qui peut se passer dans les 24h qui séparent chaque journée où il est réveillé...

Il découvre rapidement que pendant ces journées d'absence, une autre personnalité prend possession de son corps. Un autre lui-même avec un caractère bien différent du sien, menant une vie qui n'a rien à voir, interagissant à sa place avec ses proches, sa famille,



sa petite amie, ses collègues. Lubin est un artiste au caractère un peu fantaisiste et désorganisé, l'autre se révèle un homme d'affaire méticuleux, pragmatique et déterminé. Déterminé à ne pas se satisfaire d'un jour sur deux...

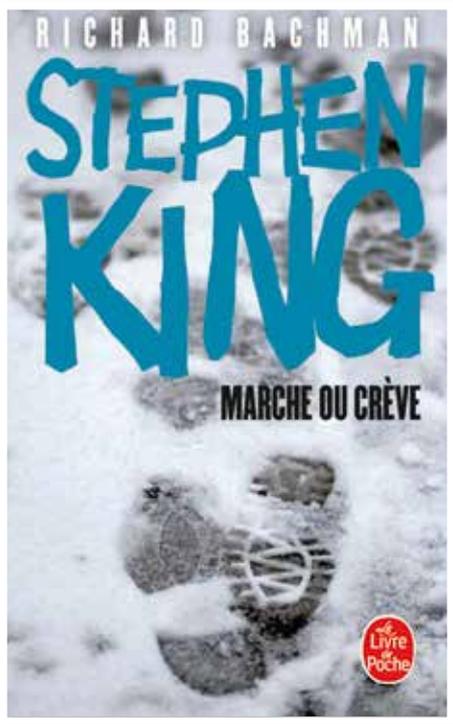
Pour organiser cette cohabitation corporelle et temporelle, Lubin se met en tête de communiquer avec cet « autre » par caméra interposée, en se filmant. Mais les dégâts commencent déjà se faire ressentir sur son travail et ses relations... On assiste à la mise en place de cette dualité si personnelle, un corps à corps à la fois combat de lutte et danse de tango, pour s'approprier le temps qui passe et le temps à venir.

Le scénario apparaît bien maîtrisé, original et captivant. Thimothé Le Boucher arrive à insuffler dans son œuvre de l'émotion, de la gravité, du suspense, et quelque

chose d'infiniment poétique aussi. Outre la question du temps, qui passe trop vite et de ce qu'on en fait, il est aussi question des sentiments contradictoires qui peuvent nous habiter, de ce qui nous définit, de la notion de personnalité.

Notre âme d'interne en psychiatrie nous pousse parfois à vouloir poser des diagnostics, ou tout du moins à trouver des explications. Tout au long de l'histoire, on se dit que Lubin souffre peut-être d'une pathologie psychiatrique ou alors que ce récit est peut-être la métaphore d'un conflit intérieur entre deux facettes de lui-même... Nul ne nous le dira. Il est parfois agréable de laisser ces questionnements en suspens, et de savourer, tout simplement, le flot de rebondissements que nous apportent les vignettes successives, sans chercher à répondre à quoi que ce soit.

### ► Marche ou crève (« The Long Walk ») – un roman de Stephen King



L'un des premiers romans de Stephen King, parfois peu connu car publié initialement en 1979 sous le pseudonyme de Richard Bachman. Et cela n'est pas pour rien, car les connaisseurs remarqueront que l'écrivain offre ici un roman assez différent de ce qu'on pourrait appeler « son registre habituel ». « Marche ou crève » est un roman d'anticipation, thriller psychologique à la construction singulière.

On y suit Ray Garraty, un jeune adolescent américain, qui s'est enrôlé dans « la Longue Marche ». Façon Hunger Games, dans ce futur dystopique, l'État organise tous les ans à la même période une épreuve terrible appelée « la Longue Marche » : 100 jeunes adolescents doivent se porter volontaires pour participer à cette épreuve, qui consiste à marcher sans s'arrêter depuis l'État du Maine jusqu'au Sud des États-Unis. Sans s'arrêter, au sens littéral, c'est-à-dire marcher nuit et jour, sans repos, et ne s'arrêter sous aucun prétexte.

Surveillés par une cohorte de militaires et le « Commandant », figure de l'autorité gouvernementale, l'interdiction de s'arrêter est formelle, sous peine d'être éliminé de la Marche, c'est-à-dire être exécuté sur le champ devant ses camarades et la foule qui assiste au déroulé de cette longue et terrible marche. Pour le dernier à marcher, en revanche, tous les honneurs et le « prix » de son choix seront au bout du chemin.

Mais à la différence d'Hunger Games par exemple, dans lequel on peut voir des similitudes, ici vous n'en saurez pas beaucoup plus sur le contexte dans lequel tout cela se déroule. Comment ce régime totalitaire et assassin est-il arrivé au pouvoir, et pourquoi instaurer cette Longue Marche ? Quelle histoire se cache derrière ? Que s'est-il passé avant la Longue Marche, que se passera-t-il ensuite ? Qu'est-ce qui se déroule dans le pays, dans les maisons, pendant que ces 100 garçons marchent éperdument vers une mort certaine ?

On ne le saura pas.



Aucune date n'est précisée, et, à la manière d'un huis clos, l'action qui nous est racontée est parfaitement linéaire et suit sans défaut la marche des 100 jeunes garçons. Impossible de s'échapper, nous les suivons tout au long du roman, les heures et les jours s'égrenant. Au fil des pages, alors même qu'on sait d'emblée ce qui va arriver, le récit se fait récit de torture. Ici pas de description sanglante, pas d'esprits maléfiques, pas de détails glauques. L'horreur ici est dans la tête, dans la tête de ces jeunes garçons qui vont, tour à tour, lutter

contre la douleur, la faim, la déshydratation, la chaleur, la folie qui s'empare d'eux après des nuits sans sommeil.

Il y a quelque chose du conte dans ce roman, dans sa narrativité, son côté intemporel et irréel, la linéarité du récit et la simplicité de l'espace spatio-temporel présenté, les notions de bien et de mal, la morale qu'il cherche à porter. Un conte pour adultes, prenant et bien mené, dont la lecture fait frémir mais aussi réfléchir. Stephen King, puisqu'il reste lui-même, malgré son pseudonyme, nous laisse sur une fin déstabilisante comme on les aime.

## ► Ensemble, on aboie en silence – un roman autobiographique de Gringe

Editions Harper Collins ; septembre 2020



Tout le monde ou presque a entendu parler du livre de Gringe sorti en septembre dernier, où le rappeur français évoque sa relation avec son frère, atteint de schizophrénie. On était un peu sceptique à l'idée même de lire ce livre : ne va-t-on pas tomber dans le pathos et le voyeurisme ? Gringe ne surfe-t-il pas sur la vague de sa célébrité pour se la jouer écrivain ? Autant d'a priori négatifs que la lecture de ce court roman a déconstruit. On y trouve, finalement, un récit très authentique, très personnel. Une histoire de famille, avec ce qu'elle comporte de drames, de tendresse, de solidarité, de violence. C'est l'histoire de deux frères qui s'écrit à quatre mains, le livre entremêlant

le récit-témoignage de Guillaume (alias Gringe), l'aîné, avec les écrits tumultueux et quelques photographies mystérieuses prises par Thibaut, le cadet, pris dans une réalité si différente de la nôtre.

Sans détour, Gringe débute son récit en expliquant pourquoi avoir écrit ce livre : on lui a promis un petit pécule en échange de sa rédaction, un petit pécule qui ne se refuse pas. Mais pour cela, il va falloir obtenir l'accord de son frère, car c'est tout de même beaucoup de lui que va parler ce roman. Il part donc à sa rencontre, et se remémore à l'occasion le parcours enduré par chacun d'eux depuis des années.

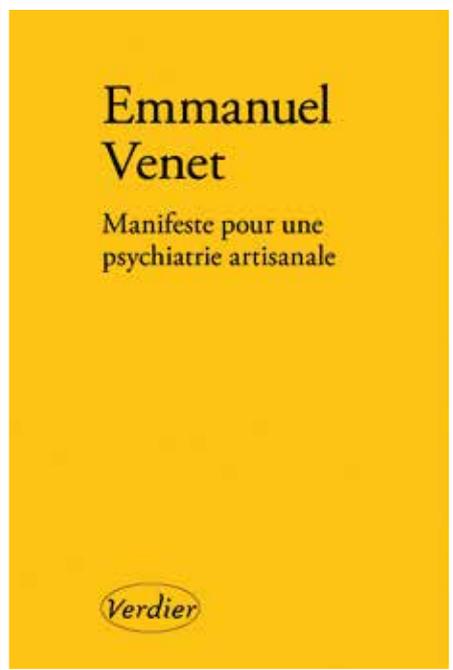
La schizophrénie dont souffre son frère y est abordée avec beaucoup de sincérité. En une phrase : ça sonne juste. Gringe ne cherche pas à se transformer subitement en un écrivain de haut vol : les mots restent bruts, parfois un peu vulgaires, mais touchants, et finalement bien fidèles à ce qu'on peut connaître ou s'imaginer du rappeur. Le récit n'est pas linéaire ; composé de petits chapitres successifs, il se lit quasiment d'une traite et évoque de manière disparate les étapes les plus marquantes de cette relation fraternelle marquée par la maladie. Les passages en hôpital psychiatrique, les premiers symptômes, la culpabilité (de l'un, de l'autre, du reste de la famille), l'errance, l'incertitude de l'avenir.

On a parfois l'impression d'en savoir beaucoup, ce récit nous rappellera qu'on ne connaît pas grand-chose. Ou en tout cas, qu'on connaît si peu en réalité, le vécu intérieur des personnes soignées, des familles que l'on rencontre, des déchirements et rapprochements qui se jouent autour d'une telle maladie.

*UnPur, Isabelle Desesquelles,  
disponible en broché aux éditions  
Belfond (collection Pointillés).*



► **Manifeste pour une psychiatrie artisanale – un essai d’Emmanuel Venet**  
Editions VERDIER ; août 2020



Emmanuel Venet est psychiatre à Lyon, il exerce à l'hôpital du Vinatier et nous propose dans ce tout petit livre, comme son nom l'indique, un manifeste. C'est donc une prise de position affirmée, et on a le droit d'être d'accord ou de ne pas l'être. Dans les deux cas, la lecture en est

intéressante et enrichissante. Il dresse en 10 points un état des lieux de la psychiatrie contemporaine en France et vient défendre ce qui semble en passe d'être oublié d'après lui : « une psychiatrie artisanale, prévenante, lente et respectueuse des singularités des personnes qu'elle soigne ». Il le dit lui-même, c'est un livre d'espoir.

Dans ce court manifeste (le petit livre, de la taille d'un carnet, ne dépasse pas les 100 pages), il déplore de nombreux changements et révolutions dans notre exercice depuis plusieurs années : le manque de moyens octroyé par les pouvoirs publics surtout, et l'avènement d'une nouvelle façon de penser et pratiquer le soin (« une psychiatrie industrielle, quantitative, protocolisée, standardisée, numérisable, objectivante, désincarnée, ultrarapide et inégalitaire »). L'écriture d'Emmanuel Venet est limpide, percutante, va droit au but, sans agressivité ni violence cependant. Il s'agit d'un manifeste, pas d'une diatribe.

Psychiatre en EPSM, il y défend la psychiatrie comme une science avant tout humaine, avec la priorité de rester individuelle, personnalisée, même si pour cela elle doit prendre un aspect plus « artisanal », plus imparfait : à nous de savoir bricoler ce qu'on peut d'une manière différente pour chaque situation. Il ne cherche pas à attaquer fondamentalement, mais nous invite en somme, à ne pas oublier de faire preuve de créativité et d'imagination, nous qui sommes psychiatres, les artisans de la psychiatrie.

► **Sélection à écouter**



► « **Radio Citron, la radio sans pépins** »

C'est le slogan qui annonce le début de l'émission, juste après un jingle aux notes douces et vitaminées. Interviews, chroniques culturelles, intermèdes musicaux, témoignages personnels, débats, billets d'humeur, micros trottoirs... L'émission de webradio, disponible sur son site internet ([radiocitron.fr](http://radiocitron.fr)) ou sur YouTube, propose un contenu riche et varié, sur des thèmes très larges (actualité, littérature, sport, culture). Parfois, une petite hésitation dans la voix, une chronique un peu

décalée, une expression inattendue dans les paroles du chroniqueur nous interpellent : Radio Citron est-elle vraiment une radio comme les autres ?

Radio Citron est une radio unique. C'est « une webradio associative, réalisée et animée par des personnes fragilisées par des troubles psychiques », comme la présentent ceux qui l'animent et la construisent. Portée par la Fondation l'Elan Retrouvé à Paris, Radio Citron existe depuis 2009.



Elle est soutenue et encadrée par des professionnels et conçue comme une tribune pour les patients et les usagers, leur permettant d'exprimer leurs talents mais également leurs opinions sur ce qu'ils vivent, pensent et ressentent. Actuellement, ce n'est pas moins d'une cinquantaine de patients et usagers qui participent à la création de chaque émission.

Ce sont d'ailleurs eux qui en parlent le mieux : « notre volonté principale est de nous exprimer dans la cité, de nous faire entendre le plus loin possible, de prendre pleinement notre part de citoyenneté. Radio Citron s'est imposée à ce titre comme un espace de parole favorisant les liens entre ceux qui font la radio et ceux qui l'écoutent. »

Traditionnellement, l'émission a lieu tous les 2 mois, elle est enregistrée dans un lieu public puis est disponible sur le site internet de la webradio. Elle a déjà été enregistrée dans différents lieux culturels, comme l'Espace Fondation EDF, la médiathèque Marguerite Duras à Paris...

## « Vous entendez des voix ? N'ayez pas peur, c'est Radio Citron ».

Le projet est initialement inspiré de "La Colifata", une webradio existant depuis de nombreuses années maintenant, créée par le psychologue Alfredo Oliveira et animée par des patients de l'hôpital psychiatrique de Buenos Aires, dont la notoriété a largement dépassé les frontières de l'Argentine !

Comme précisé dans le projet associatif, les objectifs recherchés dans de cette activité sont :

- ▶ Le développement de passerelles entre patients / usagers et le monde ordinaire.
- ▶ Le changement des regards portés sur le handicap psychique.
- ▶ La revalorisation de l'image des patients/usagers et l'amélioration de la confiance en soi.
- ▶ Le développement du lien social.

Radio Citron est un espace de pluralité, où la différence est déstigmatisée, où elle devient une chance, permettant une approche différente des sujets et permettant de travailler à la fois pour la réhabilitation et la réinsertion sociale des personnes.

Le projet Radio Citron rassemble des personnes prises en charge à l'Hôpital de jour de la Rochefoucauld (Paris, 9<sup>ème</sup>) ainsi qu'à l'Hôpital de jour de la Folie Régnault et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Un atelier radio a lieu toutes les semaines pour préparer, d'une part, les rubriques de la prochaine émission et pour réaliser le montage de l'émission précédente. Lors de chaque enregistrement, quelques minutes sélectionnées sont montées professionnellement dans le but d'être diffusées ensuite sur des radios publiques nationales.

Actuellement, pris d'un petit coup de vieux, le site de Radio Citron ne permet plus de ré écouter les émissions mais il est prévu pour très bientôt qu'il fasse peau neuve, avec le projet que les émissions puissent devenir de réels podcasts accessibles depuis toutes les plateformes d'écoute en ligne que l'on connaît. La dernière émission, datant d'octobre 2019, est toujours disponible à l'écoute sur YouTube et sur Facebook.



# AGENDA DES CONGRÈS

## ► L'essentiel en un coup d'œil

### Congrès de l'Encéphale

Accessible en replay jusqu'au 22 mars 2021

Thème : L'imaginaire en action

Tarif : 50 euros pour les internes

### Congrès de la Société Française et Francophone de Psycho-oncologie

Date : 17 et 18 mars 2021, en visioconférence

Thème : Couples et cancers

Tarif : 50 euros pour les étudiants

### 3<sup>ème</sup> Journée de psychiatrie légale de l'AFPBN

Date : 2 avril 2021

Thème : De l'irresponsabilité des malades mentaux à la responsabilité des psychiatres

Tarif : non précisé pour le moment

### CNIPSY de Grenoble

Date : 8 et 9 avril 2021, en présentiel à Grenoble si possible

Thème : Intelligences

Tarif : 35 euros pour les 2 jours de congrès, 65 euros pour le congrès et le logement pour 2 nuits

### JNPN (Journées Neurosciences Psychiatrie Neurologie)

Date et lieu : à Paris le 1 et 2 juillet 2021

Thème : Le Cerveau en Partage

Tarif : 80 euros pour les internes adhérents à l'AFFEP

## ► Congrès de l'Encéphale

*Si vous l'avez manqué, le replay ne vous donne plus aucune excuse pour ne pas participer à l'Encéphale 2021 ! Disponible pendant 2 mois après la fin du congrès, vous trouverez une multitude de sessions accessibles à la demande sur des thématiques variées. Le tarif d'inscription est de 50 euros pour les internes.*

Quelques propositions de sessions parmi les plus croustillantes :

- « Les femmes, des criminelles comme les hommes ? » : une session axée psychiatre légale un peu différente puisqu'on se concentre ici sur les femmes autrices de crimes, avec la rencontre d'une psychiatre, d'une avocate, et d'une directrice d'Institut d'Etudes Judiciaires.
- « Hystérie 2.0 » : on remet au goût du jour l'historique « hystérie » en abordant ici les troubles neuro-fonctionnels façon 2021, une discussion entre psychiatre, neurologue et kinésithérapeute.
- « Tromper, est-ce aimer ? » : une session étonnante qui questionne les nouvelles relations sentimentales à l'ère du numérique, les nouvelles définitions données à la famille et aux relations, les questions de jalousie et de séparation amoureuse.



## ► Congrès de la Société Française et Francophone de Psycho-Oncologie

- Où ? En visio
- Quand ? Les 17 et 18 mars 2021
- Combien ? 50 euros pour les étudiants



Présentation du congrès :

*Le 37<sup>ème</sup> congrès de la Société Française et Francophone de Psycho-Oncologie, consacré à la thématique « Couples et Cancers » et initialement prévu les 4, 5 et 6 novembre 2020 à Paris, est reporté aux 17 et 18 mars 2021, en format numérique.*

Le diagnostic et les traitements des cancers sont des épreuves qui vont potentiellement modifier en profondeur le sujet et son rapport au monde.

Mais ceci est vrai aussi pour celui ou celle qui fait couple avec lui, qui va aussi être confronté aux modifications corporelles chez l'autre, à l'anxiété, à la perte de contrôle, à des changements de rôles et de responsabilités déstabilisant parfois les équilibres établis.

Être en couple peut ainsi signifier être deux à faire face à la maladie, mais aussi trois à en souffrir : le patient, son proche, et la relation entre eux. La littérature de ces dernières années est riche de données sur l'ajustement des couples et l'évaluation des propositions thérapeutiques qui peuvent leur être faites ; ou sur la surmortalité des cancers pour les personnes qui ne sont pas en couple.

Ensemble nous partagerons, dans ce congrès thématique sur le couple et les couples face au cancer, expériences cliniques et données de recherche.

Nous tenterons de mieux comprendre comment le cancer impacte le couple, et comment soutenir le couple, y compris dans sa parentalité. Qu'appelle-t-on d'ailleurs un couple, avec qui fait-on couple ? Est-ce que, comme on le lit trop souvent, le cancer défait les couples ? Quelles représentations ont les soignants de ce que « doit » être un couple, quel support conjugal peut être, consciemment ou inconsciemment, « prescrit » ? Quelle place est accordée aux couples lors des discussions thérapeutiques impliquant des modifications de la vie sexuelle ou intime, impactant les perspectives familiales comme en onco-génétique ? Comment communiquer avec un couple, en respectant ses particularités communicationnelles, transactionnelles ou culturelles, tout en veillant aux besoins et attentes de chacun ?

Notre 37<sup>e</sup> congrès, initialement programmé en présentiel en novembre 2020 à Paris, aura finalement lieu en format numérique en mars prochain. Ce format est nécessaire compte tenu du contexte sanitaire ; cependant les solutions techniques que nous avons choisies nous permettront de préserver au mieux les interactions entre participants et intervenants.

# AGENDA DES CONGRÈS



## MERCREDI 17 MARS 2021

### Les ateliers de la SFFPO 100% DIGITAUX

Ateliers de formation continue à orientation pédagogique et interactive  
5 ateliers en parallèle - 1 atelier au choix - **INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**14h00-17h30**  
Ateliers en parallèle (avec pauses)

**Atelier 1**  
**Parentalité et cancer**

Coordinateurs :  
• **Aurore LIÉNARD**, psychologue, Institut Jules Bordet, Bruxelles  
• **Etienne SEIGNEUR**, pédopsychiatre, Institut Curie, Paris

**Atelier 2**  
**Couple et communication**

Coordinateurs :  
• **Felix BLANC-DURAND**, oncologue, Gustave Roussy, Villejuif  
• **Yves LIBERT**, psychologue, Institut Jules Bordet, Bruxelles  
• **Ophélie SOULIÉ**, psychiatre, Institut Curie, Paris

**Atelier 3**  
**Sexualité : quels recours en dehors des pys ?**

En collaboration avec le groupe professionnel de Neurologie Pédiatrique des SFFPO  
Oncologie (O) Support (SFFPO) et Oncologie Pédiatrique (Oncologie) (SFFPO)

Coordinateurs :  
• **Sylvie DOLBEAULT**, psychiatre, Institut Curie, Paris  
• **Eliane MARX**, psychologue, sexologue, Strasbourg

**Atelier 4**  
**Atelier recherche**

En collaboration avec l'Association Française de Psychologie et de Psychoanalyse (AFP) et l'Association Française de Psychologie et de Psychoanalyse (AFP)

Coordinatrices :  
• **Anne BREDART**, psychologue, Institut Curie, Paris  
• **Véronique CHRISTOPHE**, professeur de psychologie de la santé, Université de Lille

**Atelier 5**  
**Couples et culture**

En collaboration avec le Centre Psychosocial et Psychothérapeutique (CP) et l'Association Française de Psychologie et de Psychoanalyse (AFP)

Coordinateurs :  
• **Hedi KHLIF**, psychiatre, Tunisie  
• **Toni SAWMA**, psychothérapeute, CHU Notre-Dame des Secours, Byblos, Liban

**RÉUNION D'ÉCHANGES PRÉ-CONGRÈS**

**18h30-20h30 - Session 100% digitale**  
**ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES, COUPLES, SEXUALITÉ ET CANCER**

Modérateurs :  
• **Nicole POREE**, psychologue et psychiatre oncologue pédiatrique, Rennes  
• **Etienne SEIGNEUR**, pédopsychiatre, Institut Curie, Paris

- Construire un couple au temps du cancer  
**Elise RICADAT**, maître de conférences, Université de Paris
- **Karl-Leo SCHWERING**, directeur de l'école doctorale Étaerie, professeur, Université Sorbonne Paris Nord
- Construire sa sexualité au temps du cancer  
**Joëlle MIGNOT**, psychologue, sexologue, Paris
- Comment parler de fertilité et de sexualité avec les AJA et les jeunes couples ?  
**Christine ROUSSET-DARLONSKI**, gynécologue, Centre Léon Bérard, Lyon  
**Audrey THISSE-SARAZIN**, infirmière référente AJA (Adolescents et Jeunes Adultes), DACAC, Centre Léon Bérard, Lyon

## JEUDI 18 MARS 2021

### Sessions plénières 100% DIGITALES

**08h30-08h45**  
Introduction  
**Dr Sarah DAUCHY**, présidente de la SFFPO, psychiatre, Paris

**08h45-09h15**  
Allocutions d'ouverture  
**Pr Norbert IFRAH**, président, Institut national du cancer (INCa), Paris  
**Pr Jean-Philippe SPANO**, président du congrès, oncologue, CHU Pitié-Salpêtrière, Paris

**09h15-10h00**  
**Plénière 1**  
**Qu'est-ce qu'un couple ?**

- Les différentes approches du couple en psychologie  
**Cécile FLAHAULT**, PhD, maître de conférences, Université de Paris
- Faire couple ?  
**Sonia CHIRIACO**, psychanalyste, Paris

**10h00-10h15**  
Pause

**10h15-10h55**  
**Plénière 2**  
**Le couple dont un membre est atteint de cancer**

- Tenir ou rompre - les données de la littérature  
**Dr Laurence VANLEMMENS**, oncologue médicale, Centre Oscar Lambret, Lille
- Le support prescrit ou le conjoint idéalisé  
**Anne Laure SEDDA**, psychologue, sexologue, Centre Oscar Lambret, Lille
- Quelle place accorder à la problématique conjugale ?  
**Dr Meriem MAHBOULI MAHOUB**, psychiatre, psychothérapeute, Tunisie

**12h45-14h00**  
e-symposium

**14h00-14h25**  
Les actualités de la SFFPO

**14h25-16h00**  
**Plénière 3**  
**L'intimité, la pudeur et les soins**

- Le soignant et l'intime  
**Dr Claire MARRIN**, philosophe
- Table ronde - Quelle présence du conjoint dans les soins ?  
**Pr Marcel MASSOUD**, hématologue-oncologue, CHU Notre-Dame des Secours, Byblos, Liban  
**Célia MENDES**, infirmière stomatopsychiatre, Gustave Roussy, Villejuif  
**Alexandra STULZ**, psychologue, Hôpital Saint-Joseph, Paris  
**Sabrina LE BARS**, Présidente de l'Association CORASSO

**16h00-16h30**  
Pause

**16h30-18h00**  
**Plénière 4**  
**Soignants et couples**

- A deux c'est mieux - pourquoi ? pour qui ?  
**Dr Céline CHAPPE**, pédiatre, CHU, Rennes  
**Dr Laurent RIFFAUD**, neurochirurgien, CHU, Rennes
- Le soignant pris dans les conflits du couple  
**Anne DUNAND**, psychologue, CHUV, Lausanne  
**Melissa RIAT**, psychologue, CHUV, Lausanne

**18h00-18h30**  
Conclusion

*Dans cette période de crise où les liens et les échanges comptent plus que jamais, rester connecté à notre communauté professionnelle est essentiel. Restez présents, soyez solidaires, inscrivez-vous !*

**Sarah DAUCHY**  
Présidente de la SFFPO  
Psychiatre, Paris

## ▶ 3<sup>ème</sup> Journée de psychiatrie légale de l'AFPBN

- ▶ Où ? À Paris ou en visio
- ▶ Quand ? Le 2 avril 2021
- ▶ Combien ? Tarif non précisé pour le moment

Initialement prévue en octobre 2020, cette 3<sup>ème</sup> journée de psychiatrie légale organisée par l'Association Française de Psychiatrie Biologique et de Neuropsychopharmacologie aura finalement lieu en avril. Elle est pour le moment censée se dérouler à Paris, mais cela semble susceptible à modifications selon la situation sanitaire.

Elle aura pour thème : « De l'irresponsabilité des malades mentaux à la responsabilité des psychiatres » et accueillera de nombreux intervenants d'horizons variés ! Parmi eux, l'incontournable et pétillante Nidal Nabhan-Abou, psychiatre et expert auprès de la Cour d'Appel de Rennes, ainsi que d'autres médecins psychiatres, mais aussi des professeurs de droits, des avocats, une agrégée d'histoire, une sénatrice... De quoi animer les débats et discussions. Plus d'informations seront bientôt disponibles sur le site de l'AFPBN !



### De l'irresponsabilité des malades mentaux à la responsabilité des psychiatres

08h30-08h45	Accueil par Philippe FOSSATI (Psychiatre, Paris)
08h45-09h00	<b>Introduction</b> • Nidal NABHAN-ABOU (Psychiatre, Rennes) et Mathieu LACAMBRE (Psychiatre, Montpellier)
09h00-12h30	<b>SESSIONS DE LA MATINÉE</b> Modérateur : Manuel ORSAT (Psychiatre, Le Mans)
09h00-09h45	<b>Évolution de la responsabilité des malades mentaux au travers de l'histoire des sociétés</b> Maud TERNON (Ancienne élève de l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines - Agrégée d'Histoire - Titulaire d'un Doctorat d'Histoire Médiévale)
09h45-10h30	<b>Sur quels critères cliniques baser l'irresponsabilité ?</b> Paul BENSUSSAN (Psychiatre, Expert Près la Cour d'Appel de Versailles, Expert Près la Cour de Cassation)
10h30-11h00	Pause, visite des stands
11h00-11h45	<b>La notion de responsabilité en Droit Pénal (titre provisoire)</b> Lionel ASCENCI (Conseiller Référendaire à la Cour de Cassation - Professeur de Droit Pénal à Angers)
11h45-12h30	<b>La responsabilité du psychiatre, la responsabilité de l'expert dans son exercice quotidien</b> Olivier SAUTEL (Avocat, Maître de Conférence à la Faculté de Droit de Montpellier)
12h30-14h00	Pause, déjeuner libre
14h00-17h00	<b>SESSIONS DE L'APRÈS-MIDI</b> Modératrice : Dr Anne-Hélène MONCANY (Psychiatre, Toulouse)
14h00-15h30	<b>DÉBAT : Le principe d'irresponsabilité pénale des malades mentaux doit-il être remis en question ?</b> Animé par Hervé GARDETTE (Journaliste, France Culture) Invités : Nathalie GOULET (Sénatrice de l'Orne) Iris CHRISTOL (Avocate pénaliste au barreau de Montpellier) Jacques DALLEST (Procureur Général près la Cour d'Appel de Grenoble - Professeur associé à Sciences Po Grenoble) Laurent LAYET (Psychiatre, Expert près la cour d'appel de Nîmes, Expert près la cour de cassation)
15h30-16h30	<b>SESSION SEVEN</b> animée par Thomas FOVET (Psychiatre, Lille) Sept minutes pour décrocher la lune pour sept étoiles montantes de la psychiatrie, un concours de communications scientifiques qui départagera de jeunes psychiatres présentant des travaux originaux de psychiatrie légale.
16h30-16h45	Pause, visite des stands, délibération du jury
16h45-17h00	<b>Remise du prix SEVEN 2020</b> par Cyril MANZANERA (Psychiatre, Montpellier)
17h00	<b>Conclusion de la journée</b> • Christophe ARBUS (Psychiatre, Toulouse)

### ► CNIPSY de Grenoble

- **Où ? À Grenoble**
- **Quand ? Les 8 et 9 avril 2021**
- **Combien ? 35 euros pour le congrès seulement, 65 euros avec l'hébergement compris (inscriptions non réouvertes pour le moment)**



Le CNIPsy est le congrès des internes de psychiatrie, par les internes de psy, pour les internes de psy. C'est un incontournable de ton internat, tout simplement ! C'est un évènement étudiant qui est toujours d'une grande qualité, pensé par les internes, et qui permet de rencontrer des internes d'un peu partout en France et de faire des rencontres inoubliables. Tous les ans, c'est une nouvelle ville et une nouvelle association d'internes qui organise le congrès... Toujours dans une ambiance incroyable.

Initialement prévu en octobre pour l'année 2020, il a malheureusement été reporté du fait des contraintes sanitaires... Qu'à cela ne tienne, nous auront deux CNIPSYs en 2021 !

En avril, c'est donc Grenoble, la capitale des Alpes qui nous accueille pour un congrès sur le thème « Intelligences ».

Au programme entre autres : Dr Jean-Victor Blanc, auteur de pop et psy, best-seller de l'hiver (Paris), Dr Olivier Revol, pédopsychiatre auteur de nombreux ouvrages sur le TDAH, le HPI et conférencier de renom (Lyon), et beaucoup d'autres intervenants à découvrir.

*Vous pouvez suivre toutes les informations liées à l'évènement via leur page Facebook : @CNIPsy Grenoble 2020.*

### ► Journées Neurosciences Psychiatrie Neurologie

- **Où ? À Paris**
- **Quand ? Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2021**
- **Combien ? 80 euros pour les adhérents à l'AFEP**

**Journées  
Neurosciences  
Psychiatrie  
Neurologie**

Présentation du congrès par son président, Pr Llorca : « 2020, restera une année marquée par la pandémie, qui a touché la population mondiale, causé de nombreux morts, et profondément modifié notre mode de vie.

Nous avons arrêté de circuler, réduit nos contacts sociaux, souvent cessé de nous rendre sur nos lieux de travail.

Les écrans sont devenus nos interlocuteurs. Nous avons appris à nous connecter avec tous les logiciels imaginables, à passer d'une visioconférence à une autre, sans répit...

L'impact de la pandémie a ainsi été non seulement physique mais psychologique. Nous nous sommes inquiétés pour nos proches, mais aussi pour nos patients. L'altération du lien social, l'absence de contact nous a rendu vulnérables, voire, pour une partie importante de la population, malades.

Cette situation d'exception a aussi mis en lumière l'importance de la recherche, fondamentale, clinique

et bien sûr translationnelle dans la lutte contre le virus et dans l'étude de ses multiples conséquences. Elle a souligné l'importance des échanges entre scientifiques, entre professionnels de santé pour faire progresser la connaissance.

Nous avons besoin de nous voir, de nous parler, de partager nos idées. C'est ce qui fait notre humanité.

L'édition 2021 des Journées de Neurosciences, Psychiatrie et Neurologie, en juillet prochain à Paris a cette ambition : nous donner l'occasion de nous retrouver, d'échanger, de confronter des perspectives différentes pour nous enrichir...

Et pas seulement parler de la pandémie...

Nous voulons être pluridisciplinaires, nous voulons renforcer les liens entre scientifiques et cliniciens, entre professionnels du cerveau et praticiens de l'esprit.

Nous avons tant de choses à nous dire, cette année plus encore.

Saisissons cette occasion ! ».

PROGRAMME

Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet

	Amphi. Bordeaux	Salle 341	Salle 342 A	Salle 342 B
9h30	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Psychose auto-immune : une nouvelle entité ?	<b>Addictologie • Neurologie</b> Addictions : neuropsychologie, nouveaux traitements, modèle... nouvelles perspectives	<b>Neurologie • Psychiatrie</b> Troubles neurologiques fonctionnels : le parangon neuropsychiatrique	<b>Psychiatrie</b> Vous dites Mindfulness ?
11h00	Pause			
11h15	<b>Psychiatrie • Pharmacologie</b> Patient, thérapeute : qui résiste ?	<b>Psychiatrie • Santé Publique</b> Faire de la Santé Publique	<b>Neurosciences</b> Du primate à l'homme : approche modélisée de la cognition sociale	<b>Psychiatrie • Neurosciences</b> Déconstruire la psychose ?
12h45	Déjeuner Visite posters			
14h00	Ouverture du congrès Pr Pierre-Michel Llorca, Président du Comité Scientifique			
14h15	Conférence Neurologie Sclérose en plaques : des nouveaux concepts aux défis futurs Pr Pierre Clavelou, Clermont-Ferrand			
15h00	<b>Neurologie • Psychiatrie</b> Mouvements anormaux en clinique neuropsychiatrique	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Traitement neurochirurgical en psychiatrie : pourquoi ? pour qui ? comment ?	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Le retour de l'électrophysiologie	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Trouble bipolaire et imagerie du lithium : quelles perspectives ?
16h30	Pause			
16h45	Conférence Neurosciences Inflammation, stress et dépression : une question de déficience métabolique ? Pr Robert Dantzer, Texas, USA			
17h30	<b>Psychiatrie Légale</b> Entre sécurité et sûreté, la (dé)mesure de l'expertise	<b>Psychiatrie • Neurosciences • Sciences humaines et sociales</b> Concepts de la psychiatrie, de la psychologie et des neurosciences	<b>Psychologie • Neurosciences</b> Complexité du développement cérébral	<b>Com. Orales 1</b> Jeunes cliniciens, jeunes chercheurs

Vendredi 2 Juillet

	Amphi. Bordeaux	Salle 341	Salle 342 A	Salle 342 B
9h30	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> La recherche translationnelle en psychiatrie : quels enjeux ?	<b>Cognition • Neurologie • Psychiatrie</b> Stimulations et cognition : champs et perspectives	<b>Neurologie</b> Migraine : la douleur méconnue	<b>Psychiatrie</b> e-santé : le futur proche de la psychiatrie ?
10h00	<b>Neurologie • Neurosciences</b> Actualités sur les démences	<b>Neurosciences • Addictologie</b> Les fondements de l'addiction	<b>Neurosciences</b> Sommeil : un continent à découvrir	<b>Com. orales 2</b> Psychiatrie de la personne âgée
11h30	Pause			
11h45	Conférence Neuropsychopharmacologie « Neuroscience based Nomenclature (NbN2R) » une nouvelle approche de la classification des psychotropes Pr Joseph Zahar, Psychiatre, Responsable du projet neuroscience based nomenclature, Tel-Aviv, Israël			
12h30	Déjeuner Visite posters			
14h00	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Covid et cerveau	<b>Psychiatrie • Philosophie</b> Les mots de la psychiatrie, quelles confusions ?	<b>Neurosciences • Psychiatrie</b> Mécanismes physiologiques et moléculaires de la dépression	<b>Com. orales 3</b> Neurosciences Clinique
15h30	Conférence Neurosciences Les frontières neuropsychiatriques redessinées par les facteurs polygéniques Pr Philip Gorwood, Président de l'European Psychiatric Association, Paris			
16h15	Pause			
16h30	<b>Psychiatrie</b> Psychothérapie des troubles anxieux : quoi de (vraiment) neuf ?	Symposium partenaire	<b>Psychiatrie • Neurosciences</b> Douleur morale, opioïdes et suicide	<b>Com. orales 4</b> Urgence et psychiatrie de liaison



L'Association Hospitalière Sainte-Marie, 5 600 collaborateurs répartis sur 8 départements, est leader dans la prise en charge psychiatrique et médico-sociale en France. L'Association gère des établissements privés de statut ESPIC situés dans les Alpes-Maritimes, Ardèche-Drôme, Aveyron, Haute-Loire, Puy de Dôme-Allier et le Rhône. Le Centre Hospitalier Sainte Marie basé à Nice recherche :

▪ **MEDECIN PSYCHIATRE H/F en CDD/CDI - Temps Plein/Partiel - Poste à pourvoir dès que possible**

**Mission :** Rattaché(e) au Médecin Chef de Pôle, vous serez affecté(e) au sein d'un service de Psychiatrie Générale et vous aurez en charge une unité composée de 18-22 lits au sein de notre établissement.

**Profil :** Titulaire d'un DES de Psychiatrie - Inscription obligatoire auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins - Motivation et intérêt pour la mission - Rigueur, autonomie et capacité d'organisation.

**Rémunération :** Salaire selon Convention Collective Nationale 1951 (4767.18 €) + reprise d'ancienneté à 100% - primes - participation aux gardes et astreintes mutuelle incluse - poste de Cadre au forfait jours (201 jours travaillés par an).

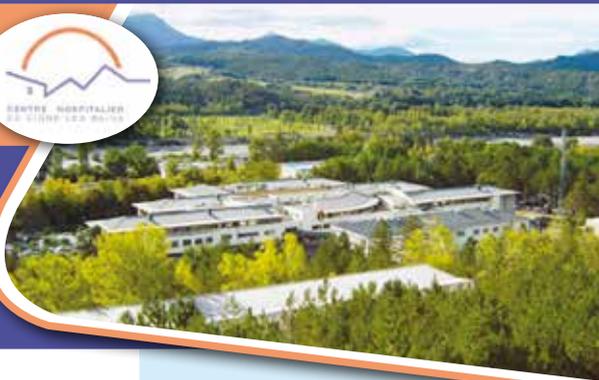
**Autres avantages :** parking + self d'entreprise, ...

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) par mail à [diane.siry@ahsm.fr](mailto:diane.siry@ahsm.fr)  
CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE DE NICE - Service Ressources Humaines - 87, avenue Joseph Raybaud CS 41519 - 06009 Nice Cedex [www.ahsm.eu](http://www.ahsm.eu)

Une activité entre mer et montagne, au cœur de la Provence, à 1h d'Aix-en-Provence et 40 mn des stations de ski.

**LE CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS (04)**

RECHERCHE pour ses services de Psychiatrie Adulte et Pédopsychiatrie, **DES CANDIDATS PH TITULAIRES OU PH CONTRACTUELS** pour des postes à pourvoir en intra et extra hospitalier



**EN PSYCHIATRIE ADULTE :**

Axe de soins s'appuyant sur des principes de psychothérapie institutionnelle et de psychiatrie de secteur :

- ◆ **Une activité intra-hospitalière diversifiée**, avec la particularité de soins en services ouverts.
  - **2 unités d'entrée** de 20 patients, sectorisés (Nord/Sud du département) : 2 PH par service, 2 psychologues, la participation de 2 médecins généralistes.
  - **1 service de réhabilitation psycho-sociale** de 28 patients, intersectoriel : avec 2 PH, 1 neuropsychologue spécialisé, une équipe soignante formée aux concepts de la réhabilitation psychosociale, la participation de 2 médecins généralistes.
  - **1 service de gérontopsychiatrie**, un travail en binôme avec un neurogériatre, et 1 médecin généraliste à mi-temps.
  - **1 activité de liaison et de consultation d'urgences psychiatriques**, en partenariat avec les services MCO du CH de Digne les Bains, avec un travail en binôme avec 1 IDE : 1 PH temps plein.
  - **1 service intersectoriel de 25 patients en attente de projet** d'intégration vers des structures médico-sociales : 1 PH à temps partiel.
- ◆ **Une activité extra-hospitalière étendue**, visant la proximité avec la population locale du département :
  - **3 CMP/ CDJ** (Digne, Manosque et Sisteron).
  - **4 antennes de consultation ambulatoires** (Oraison, Barcelonnette, Château-Arnoux/Saint-Auban).
  - **Une activité de thérapie familiale.**
- ◆ **La Participation au planning de garde** (2 gardes /mois environ).

**EN PÉDOPSYCHIATRIE :**

- ◆ **Une activité extra-hospitalière intersectorielle** de psychiatrie infanto-juvénile répartie sur le territoire : 4 PH, travail d'équipe pluridisciplinaire.

**OFFRES ANNEXES :**

- TTA sur la base du volontariat.
- Accès aux formations. L'établissement est prêt à accompagner les candidats souhaitant se spécialiser en psychiatrie ou en pédopsychiatrie.
- Facilités d'installation pour les candidats, possibilité d'hébergement.

**Pour tous renseignements complémentaires :**

Le Chef de service, **Dr JACQUEMIN** : [ljacquemin@ch-digne.fr](mailto:ljacquemin@ch-digne.fr)  
Le Directeur adjoint, **M. CUCUZZELLA** : [scucuzzella@ch-digne.fr](mailto:scucuzzella@ch-digne.fr)  
Les Affaires Médicales, **Mme DURAN** : [affaires.medicales@ch-digne.fr](mailto:affaires.medicales@ch-digne.fr)




**DES POSTES DE MÉDECINS - PSYCHIATRIE ADDICTOLOGIE OU MÉDECINE GÉNÉRALE ADDICTOLOGIE** sont à pourvoir au Centre hospitalier des Quatre Villes (Sèvres, Hauts-de-Seine) pour renforcer l'équipe actuelle de l'addictologie, composée de 4 PH addictologues et 3,5 PH psychiatres addictologues.

- Structures sanitaires addictologiques de niveau 2.
- Les postes sont à répartir entre le service des sevrages complexes (28 lits d'hospitalisation complète), les SSR addictologiques (17 lits), l'ELSA, l'hôpital de jour (15 places) et les consultations médico-sociales.
  - Encadrement des internes.
  - Formations aux paramédicaux.
  - Participation à la continuité des soins.

**Compétences complémentaires souhaitées :** Pratique de l'addictologie médico-sociale et sanitaire, intervention brève, repérage précoce, actions de prévention (Jeunes consommateurs, femmes enceintes et personnes âgées), prise en charge des diagnostics duels.

Recrutement pérenne sur des postes de PH temps plein ou temps partiel, éventuellement contractuel dans l'attente du concours.

**Contact :**  
Dr Vanghélis Anastassiou,  
Chef de service, CH4V, 141 Grande Rue, F-92310 Sèvres,  
[va@anastassiou.fr](mailto:va@anastassiou.fr), [v.anastassiou@ch4v.fr](mailto:v.anastassiou@ch4v.fr) ou 01 77 70 79 31





Le Centre Médical et Pédagogique Jacques Arnaud, établissement de la Fondation Santé des Étudiants de France, à Bouffémont (95)

**RECRUTE pour sa Clinique Médico-Psychologique, spécialisée dans la prise en charge Soins-Études pour adolescents et jeunes adultes (15-25 ans) :**

**2 Médecins Psychiatres (H/F)**  
**dont 1 Chef de Service**

**CDI**  
**temps plein**

**Les principales missions sont les suivantes**

- Conduite de la prise en charge médicale et pluridisciplinaire du patient et de son projet thérapeutique. Travail d'évaluation, de suivi individuel, familial, de synthèse clinique et d'orientation. Coordination des différents intervenants et articulation des volets de la prise en charge et lien avec le service référent.
- Participation à la continuité médicale par des astreintes à domicile, en renfort de la garde sur place, effectuée par des psychiatres dédiés (il existe également une garde de médecine somatique).

**Missions spécifiques au Médecin Chef de Service**

- Encadrement de la vie institutionnelle et de la cohésion du fonctionnement pluridisciplinaire. Gestion et coordination de l'activité médicale du service en lien avec l'équipe et le cadre de santé.
- Élaboration du projet médical du service en cohérence avec le projet d'établissement et de la Fondation et les approches thérapeutiques adéquates ; assurer l'activité et concourir à son développement notamment en s'inscrivant dans un travail de réseau avec les services adresses. Animation des échanges et projets au sein du Pôle.
- Participation à l'amélioration continue de la qualité de la prise en charge, via votre implication dans le développement des bonnes pratiques professionnelles, dans les commissions et instances de l'établissement.

**Profil des candidats**

Diplôme d'État en Psychiatrie, inscription à l'Ordre des Médecins. Expérience souhaitée dans le domaine de l'adolescent et du jeune adulte et du soin psychiatrique en milieu institutionnel. Compétences en management d'équipes et en conduites de projets.

**Postes à pourvoir immédiatement**

Rémunération selon CCN FEHAP 51 - (18 RTT). Possibilité de détachement.

**Candidatures :**

Mr Frédéric JAMBON, Directeur du CMPJA  
recrutement.medical.cmpja@fsef.net

**Renseignements :**

Dr Maurice ADJAHOSSOU, Coordonnateur Médical  
Tél. : 01.39.35.33.17 (Mobile 06.22.72.08.11)  
maurice.adjahossou@fsef.net  
CMPJA, 5 rue Pasteur, 95570 Bouffémont - Tél. : 01.39.35.35.35 - [www.fsef.net](http://www.fsef.net)



**L'EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMÉZON**

**RECHERCHE**



**UN PSYCHIATRE en UHSA,**  
**UN PSYCHIATRE de la personne âgée**  
**et UN PÉDOPSYCHIATRE**

Si vous êtes un praticien intéressé par un exercice professionnel motivant dans un cadre de qualité de vie au travail, **rejoignez-nous !**

**À l'EPSM Georges Daumézon :**

- **On s'investit dans la qualité de vie au travail :** Exercice à plusieurs médecins au sein d'une unité ; formation des médecins au management ; aides à l'installation (accès au logement, à la crèche) ; conciliation vie pro-vie personnelle ; commission QVT...
- **On vous accompagne dans la trajectoire de carrière :** Diversification des pratiques (TCC, remédiation cognitive, thérapie familiale, psycho-traumatisme...) ; prise en considération de vos souhaits et projets professionnels ; évolution statutaire ; accès à la formation.

**L'EPSM Georges Daumézon, c'est aussi :**

- Une communauté médicale **ouverte et respectueuse** des orientations cliniques de chacun.
- **Un établissement attractif** auprès des internes.
- **Des projets dynamiques** tournés vers le rétablissement, la prise en charge précoce, l'égalité et l'accès aux soins de tous (ex : équipe mobile de l'enfant et de l'adolescent ; équipe mobile de gérontopsychiatrie ; Centre support régional de réhabilitation psycho-sociale ; appartements d'insertion post pénal ; parcours 16-25 ans) .

**À 1 heure au sud de Paris, Orléans offre une qualité de vie agréable avec tous les avantages d'une capitale de région dynamique et la proximité de la campagne.**



**SI VOUS ÊTES DAUMÉZON COMPATIBLE, CONTACTEZ :**

Mme le Docteur RESTELLI, Présidente de la CME  
Tél. : 02 38 60 57 54 - [srestelli@ch-daumezon45.fr](mailto:srestelli@ch-daumezon45.fr)

Mme BILLET, Directrice adjointe aux Affaires Médicales  
Tél. : 02 38 60 79 01 - [affairesmedicales@ch-daumezon45.fr](mailto:affairesmedicales@ch-daumezon45.fr)

**LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ**  
**GEORGE SAND BOURGES (18)**

**RECHERCHE**

**2 PSYCHIATRES**

**\* 1 poste partagé service CAOD (urgences psychiatriques) et psychiatrie de liaison et 1 poste temps plein en pédopsychiatrie (HC, HJ, liaison).**

\* Postes ouverts à toutes les candidatures (PAA : accompagnement parcours consolidation, PC : possibilité contrat d'engagement de carrière + prime, PH : possibilité exercice libéral, Clinicien : missions transversales et parts fixe et variable de salaire).

\* Établissement proche du centre ville de Bourges (70 000 habitants).



**CENTRE HOSPITALIER**  
*George Sand*  
Établissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher

Pour tous renseignements :  
**02 48 67 20 80**

CV à adresser par mail : [affaires.medicales@ch-george-sand.fr](mailto:affaires.medicales@ch-george-sand.fr)  
ou par voie postale : **Bureau des Affaires Médicales**  
**77 rue Louis Mallet - 18000 BOURGES**

# Clinique psychiatrique Côte Basque & Landes

## RECHERCHE MÉDECINS

### PSYCHIATRES / En exercice libéral

Hospitalisation complète / Hôpital de jour

Pour renforcer son équipe et développer ses programmes de soins, Établissement de 90 lits et places, dans un bel ensemble immobilier et un parc arboré, Création d'un nouvel hôpital de jour à Hossegor.

14 chemin d'Amade, 64100 Bayonne - cliniquedamade.fr




**Renseignements & contact**  
Simon Florentin  
05 59 55 09 96  
direction@cliniquedamade.fr



## LE CENTRE HOSPITALIER DRÔME VIVARAIS À MONTÉLÉGER

À 2min de Valence, accessibilité directe par TGV et par autoroute (À 2h de Paris et 1h de Marseille en TGV, à 1h de Lyon en voiture).

### RECHERCHE PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT pour son site de Nyons (Drôme provençale)

CANDIDATURES AVEC CV À ADRESSER À :  
M. le Directeur - Centre Hospitalier Drôme Vivarais,  
391 route des Rebatières - BP16 - 26760 Montéleger  
Email : affaires.medicales@ch-dromevivarais.fr



**À POURVOIR À PARTIR DE FÉVRIER 2021 :**  
Poste PH, PAA, ou assistant spécialiste en Pédopsychiatrie, temps plein.

#### DESCRIPTION DU POSTE :

- Travail en ambulatoire au CMP de Nyons : Enfants de la naissance à 16 ans (soit 0.60 ETP, dont 0.10 ETP en périnatalité et petite enfance). Antenne de consultation à Dieulefit.
- Hôpital de jour pour enfants de 2 à 10 ans, 10 places (environ 0.30 ETP).

Équipes pluridisciplinaires complètes disposant de formations diversifiées et actualisées. Ambiance studieuse et défendue. Référentiel théorique éclectique, dont axes forts : psychanalyse de l'enfant, psychothérapies, anthropologie médicale, neurodéveloppement, systémie... Projets d'unités dynamiques et ouverts.

**Médicalisation du pôle très satisfaisante :** 12 praticiens ou assistants à temps plein et trois internes de spécialité présents. Implantation idéale pour praticien soucieux d'autonomie, ayant l'esprit d'entreprendre et motivé pour s'inscrire dans des réseaux professionnels riches et conviviaux.

**Quotité de travail :** 10 demi-journées par semaine pour un temps plein.

**Spécificités géographiques et climatiques :**  
Proximité Vaison-la-Romaine, Avignon, Hautes-Alpes, Méditerranée, etc.  
Art de vivre et milieux naturels, climat et environnement privilégiés.




## LE PÔLE ENFANCE ET SCOLARISATION DE L'ADAPEI 69

### RECRUTE UN/UNE : MÉDECIN PSYCHIATRE

Durée : CDI temps partiel 0.50 ETP  
Date : Dès que possible  
Lieu de travail : SESSAD Alliance - 69005 Lyon (0.20 ETP)  
IME LE BOUQUET - 69009 Lyon (0.30 ETP)



*Le SESSAD Alliance dispose d'un agrément de l'ARS pour le suivi de 39 enfants : 30 places pour l'agrément généraliste et 9 places pour l'agrément TSA.  
L'IME Le Bouquet dispose d'un agrément de l'ARS pour le suivi en externat de 88 enfants âgés de 4 à 20 ans porteurs d'une déficience intellectuelle sévère à profonde et troubles associés.*

#### ADRESSER LETTRE + CV À :

SESSAD ALLIANCE - Madame la Directrice  
231 avenue B. Buyer - 69005 LYON  
apillaud@adapei69.fr

#### MISSIONS : Sous la responsabilité du Directeur, en lien avec le chef de service,

- Le médecin psychiatre est garant du projet de soin de chaque jeune accueilli.
- Il participe à la mise en œuvre des grandes orientations du projet d'établissement.
- Il exerce des activités de soutien (expertise et conseils) aux équipes.
- Il participe aux réunions cadres et de coordination direction.
- Il apporte un éclairage clinique et aide à la mise en sens.
- Il évalue en lien avec les psychologues le fonctionnement psychique des enfants accueillies et met en œuvre les réponses les plus adaptées.
- Il coordonne les soins lorsque c'est nécessaire et s'assure qu'ils soient mis en œuvre auprès des jeunes en cohérence avec la prise en charge globale de leurs pathologies et de leur handicap, en lien avec leurs familles.
- Il est l'interlocuteur privilégié des structures de soins en extérieurs (hôpital, CMP, Cabinet libéral...).
- Il contribue au respect du secret médical dans l'établissement et à la confidentialité des informations partagées en interne et externe.

**PROFIL :** Diplôme de Docteur en Médecine plus spécialisation psychiatrie.

Rejoignez une association dynamique, des établissements ouverts sur leurs territoires et des projets au service de l'inclusion !





## LE CENTRE HOSPITALIER DRÔME VIVARAIS À MONTÉLÉGER

À 2 min de Valence, accessibilité directe par TGV et par autoroute (À 2h de Paris et 1h de Marseille en TGV, à 1h de Lyon en voiture).



### RECHERCHE Psychiatre

Troubles de l'Humeur / Psychotraumatismes / Réhabilitation Psychosociale

#### DESCRIPTION DU POSTE

Quotité de travail : 10 demi-journées par semaine pour un temps plein.

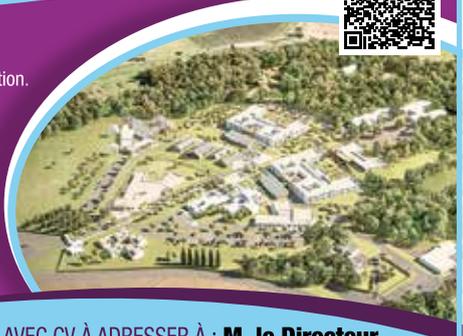
#### MISSIONS

- Prise en charge des troubles de l'humeur et psychotraumatismes en hospitalisation.
- Prise en charge des patients hospitalisés en réhabilitation psychosociale.
- Participation à la continuité médicale de l'activité d'électroconvulsivothérapie.
- Participation à la continuité médicale et à la permanence des soins.

#### ACTIVITÉS

- Entretiens d'accueils médicaux.
- Définition d'un projet thérapeutique individualisé (stratégie thérapeutique).
- Entretiens avec patients, familles et aidants.
- Réunion de synthèse cliniques et staffs internes à l'unité.
- Formation de l'équipe soignante.
- Temps dévolu à la supervision et à la formation des internes.
- Gardes de 1<sup>ère</sup> ligne ou astreintes de 2<sup>ème</sup> ligne.
- Participation au fonctionnement institutionnel.

CANDIDATURES AVEC CV À ADRESSER À : **M. le Directeur**  
Centre Hospitalier Drôme Vivarais, 391 route des Rebatières - BP16 - 26760 Montéleger  
email : affaires.medicales@ch-dromevivarais.fr




**LES ÉTABLISSEMENTS SAINTE-MARIE AVEYRON,  
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF  
SPÉCIALISÉS EN PSYCHIATRIE ADULTE**

**RECRUTENT**

## UN MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F)

Les Établissements Sainte-Marie Aveyron sont les principaux opérateurs de psychiatrie de l'Aveyron, couvrant 4 des 5 secteurs psychiatriques du département.

Le CHSM de Rodez est le seul établissement du département habilité à dispenser des soins psychiatriques sans consentement et à assurer les urgences. Il intervient également à la Maison d'Arrêt de Rodez.

Il offre une capacité de 270 lits d'hospitalisation complète et 120 places alternatives à l'hospitalisation. L'équipe médicale est composée de 29 médecins dont 21 psychiatres.

Il a travaillé à la refonte de son projet médical.

Par ailleurs, nos structures extrahospitalières (Hôpitaux de jour, CMP, CATTP, appartements relais) assurent le suivi et la prise en charge des patients ne nécessitant pas ou plus d'hospitalisation.

**Vous souhaitez rejoindre notre équipe médicale, vous pouvez contacter  
Mme Christine FLOTTES – D.R.H. au 05 65 67 53 03 ou par mail candidature\_rdz@ahsm.fr  
CH Sainte-Marie – Service Ressources Humaines  
CS 23207 OLEMPS – Lieu-dit Cayssiols – 12032 RODEZ CEDEX 9**



Nous offrons un poste CDI temps plein forfait annuel en jours (201 jours de travail), nous sommes ouverts à toute proposition de temps partiel ou de détachement de la fonction publique.

- Convention FEHAP, reprise de votre ancienneté, Mutuelle, Prévoyance, Épargne retraite.
- Système par roulement de garde sur place et astreintes rémunérées.
- Prise en charge du loyer pendant 6 mois.
- Possibilité d'accompagnement dans l'installation.



## LE CENTRE HOSPITALIER GÉRARD MARCHANT À TOULOUSE, établissement spécialisé en psychiatrie, recrute des Praticiens Hospitaliers pour ses services de Psychiatrie Générale et ses services Infanto-Juvenile (Activité variée : Hospitalisation et Consultations).

Les recrutements peuvent intervenir sous la forme de contrat de Praticien ou de mobilité de Praticiens Statutaires.

Des renseignements sur ces postes peuvent être obtenus auprès du Président de la CME au 05 61 43 78 56 ou de la Direction des Ressources Humaines au 05 61 43 77 07.

Les candidatures avec CV sont à adresser à :

Madame le Directeur des Ressources Humaines  
CENTRE HOSPITALIER GÉRARD MARCHANT  
134 Route d'Espagne - BP 65714  
31057 TOULOUSE CEDEX 1

[secretariat.drh@ch-marchant.fr](mailto:secretariat.drh@ch-marchant.fr)



**LE CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN**  
(82 TARN-ET-GARONNE) RÉGION OCCITANIE  
50 km de Toulouse par autoroute

**RECHERCHE**

## UN MÉDECIN PSYCHIATRE

Ce poste est à pourvoir dans l'établissement pivot du département.

Il est rattaché au Pôle de Psychiatrie Adultes pour les activités de secteur :

- Activité hospitalière en unité d'admission (unité de 20 lits).
- Activité ambulatoire (consultation en CMP Montauban, consultation en CMS Grisolles, Dispositif 15-25 ans).

Temps complet ou temps partiel selon convenances.

**Les candidatures et CV sont à adresser à :**

Madame la Directrice des Affaires Médicales  
100 rue Léon Cladel – 82013 MONTAUBAN  
Mail : [s.salitot@ch-montauban.fr](mailto:s.salitot@ch-montauban.fr)

**Pour tout renseignement vous pouvez contacter :**

Madame le Docteur Chantal MARTINEZ  
Mail : [c.martinez@ch-montauban.fr](mailto:c.martinez@ch-montauban.fr)  
Tél. : 05 63 92 81 92



## LA FONDATION JOHN BOST

est une institution sanitaire et médico-sociale protestante privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1877. Elle accueille, accompagne et soigne des adultes et enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme, des adultes avec handicap psychique, des personnes polyhandicapées, des personnes âgées dépendantes. Elle souhaite être un lieu de Soins, un lieu de Vie, un lieu de Sens pour les personnes qui lui font confiance.

Historiquement située en Dordogne, elle comprend aujourd'hui 38 établissements et services implantés en régions Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, Occitanie et Normandie. 2 100 professionnels constituent les équipes pluridisciplinaires de formations et expertises diverses.



**La Direction Médicale recrute pour les sites de Dordogne, de Normandie et d'Île-de-France des**

## MÉDECINS PSYCHIATRES à temps plein ou partiel

Le site de la Vallée de la Dordogne dispose d'unités sanitaires de psychiatrie, de Maisons d'Accueil Spécialisées, de Foyer d'accueil Médicalisé, d'un pôle ambulatoire (centre de santé, un hôpital de jour, une équipe mobile) d'un plateau technique de rééducation, d'un laboratoire autonomie communication. Spécialités présentes : psychiatrie, neurologie, gériatrie, médecine générale, rhumatologie, gynécologie, chirurgie dentaire.

La Fondation John BOST dispose également d'un centre de formation et accompagne des projets de recherche au sein desquels vous pourrez vous impliquer.

**SI LE PROJET DE LA FONDATION VOUS INTÉRESSE,** merci de contacter Mme JEAN, Assistante de la Direction Médicale de la Fondation John BOST au 05 53 58 01 03 ou par mail à [samantha.jean@johnbost.fr](mailto:samantha.jean@johnbost.fr)



**AUX PORTES DE PARIS  
ÉTABLISSEMENT SUPPORT  
DU GROUPEMENT  
HOSPITALIER  
DE TERRITOIRE  
« Psy Sud Paris »**



**Le Groupe Hospitalier  
Paul Guiraud RECRUTE**

**DES MÉDECINS H/F**

inscrits au Conseil de l'Ordre



SITE DE CLAMART

SITE DE VILLEJUIF

Le Groupe Hospitalier Paul Guiraud assure une **mission de service public en psychiatrie adulte** réparti sur 11 secteurs de psychiatrie générale, cinq dans le **Val-de-Marne** et six dans les **Hauts-de-Seine**. Ils desservent plus de **930 000 habitants** répartis sur 30 communes. L'établissement dispose de **55 structures extrahospitalières, 808 lits et places et de deux sites d'hospitalisation** (Villejuif, Clamart). À cette offre sectorielle s'ajoute une **unité pour malades difficiles (UMD)** de 80 lits, une **UHSA** de 60 lits, **1 service médico-psychologique régional (SMPR)** à la prison de Fresnes avec 47 places d'hospitalisation de jour, 1 service d'**addictologie** intervenant dans le champ sanitaire (hospitalisation temps plein et de jour) et médico-social (CSAPA), un service de **médecine générale** et de spécialités. L'établissement est présent aux urgences psychiatriques des hôpitaux Bicêtre, Antoine Bécère et Ambroise Paré.

Le projet médical du GH Paul Guiraud intègre toutes ces dimensions et **permet aux professionnels**, psychiatres en particulier, de **s'intégrer dans une pratique sectorielle ou intersectorielle**, grâce notamment aux projets développés sur les différents territoires desservis :

- **Réhabilitation psychosociale**, incluant le développement de la **remédiation cognitive** et le renforcement des propositions d'**éducation thérapeutique**, de **psychoéducation**, mais encore la thérapie familiale.
- Pratiques d'aller vers, dans des approches populationnelles (**public précaire** (2 EMPP), **sujeux âgés** (1 EMPSA 94, 1 en cours de mise en œuvre au centre 92), grands adolescents-jeunes adultes, handicap psychique...) mais encore avec différentes **équipes mobiles de soins intensifs dans le milieu**.
- **Partenariats** étroits et travaillés avec les acteurs du secteur **médico-social** pour faciliter des parcours de santé et de vie sans rupture.
- Inscription dans des pratiques en réseau ouvertes sur la ville et les usagers : Plusieurs **CLSM**, développement de la **pair-aidance**.
- Mise en œuvre de consultations **spécialisées**, comme pour la prise en charge du **psychotraumatisme**.
- Les partenariats avec les autres établissements de santé, dont le GHU Paris Saclay, mais encore au sein du GHT avec l'EPS Erasme et le CH Fondation Vallée (pédopsychiatrie).
- Le développement des possibilités de télé expertise et de télé consultations...

En travaillant au GH Paul Guiraud, vous intégrerez un collectif de travail qui ambitionne à une qualité des soins entendue au sens large, incluant :

- La dimension intersectorielle, la diversité des prises en charge et la qualité de leur articulation.
- Une qualité de l'articulation intra et extra hospitalière.
- Des parcours réfléchis et coordonnés pour patients et la notion de continuité dans le travail engagé.
- Des dispositifs extrahospitaliers ambulatoires proposés aux patients dont la majorité a été rénovée ou reconstruite au cours des 10 dernières années.
- Différents dispositifs qui étayent l'offre de psychiatrie générale.
- L'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques, la promotion des droits des usagers (**label droits des usagers en santé**) et la dynamique de relations avec ces derniers.

- **ASSISTANTS SPÉCIALISTES** en psychiatrie
- **ASSISTANTS SPÉCIALISTES** en médecine générale
- **PRATICIENS HOSPITALIERS** temps plein en qualité de titulaire ou de contractuel en psychiatrie et en pharmacie
- **PRATICIENS HOSPITALIERS** temps partiel en qualité de titulaire ou de contractuel en psychiatrie
- **MÉDECINS DU TRAVAIL**

**Venez participer à nos projets dans un cadre de travail agréable.**

**Prime d'engagement**  
de carrière Hospitalière possible  
(PECH de 20 000€)  
sur certains postes.

**Vous pouvez contacter**

**Mme Sophie NIVOY**, Responsable du service des affaires médicales pour un échange personnalisé et confidentiel au **01 42 11 71 76**  
[affairesmedicales@gh-paulguiraud.fr](mailto:affairesmedicales@gh-paulguiraud.fr)



**du groupe hospitalier Paul Guiraud**

- **Une prise en charge de formation identique quel que soit le statut.**
- La possibilité d'évolution professionnelle rapidement vers la titularisation dans le cadre de collaborations harmonieuses.
- Un internat récent, lieu de vie et de restauration de la communauté médicale.
- De grands espaces aux portes de Paris, accessibles par les transports en commun.



[www.gh-paulguiraud.fr](http://www.gh-paulguiraud.fr)

**ENVOYEZ VOTRE LETTRE DE CANDIDATURE**, accompagnée d'un C.V. et de la photocopie de vos diplômes à **Mme Cécilia BOISSERIE**, Adjointe au Directeur Groupe hospitalier Paul Guiraud, BP 20065 54 Avenue de la République, 94806 VILLEJUIF cedex.